

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

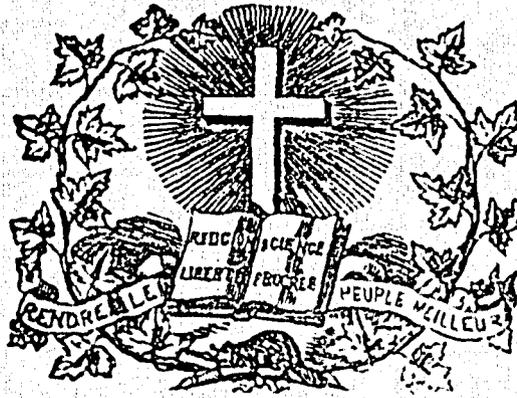
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XIII.

Québec (Province de Québec), Février et Mars 1869.

Nos. 2 et 3.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : Le Chrétien Mourant; Lamartine.—Les Poètes Canadiens-Français : deuxième partie d'une Conférence du Rév. E. McD. Dawson, donnée à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, et publiée dans le "Journal of Education" de Québec, (traduit de l'anglais par M. E. Blain de St. Aubin).—PÉDAGOGIE : De l'Enseignement de l'Arithmétique : lecture faite par M. le Professeur Cloutier à la Conférence du 30 Mai 1868, à l'École Normale Laval (à continuer).—Discipline, A. Roudé.—BIOGRAPHIE : Les trois La Rochejaquelein, Alfred Nottemont.—AVIS OFFICIELS.—Nominations : Commissaires d'Écoles.—Érection et Annexion de Municipalités.—PARTIE EDITORIALE : École du soir à Québec.—Visite du Gouverneur-Général à Villa-Maria, à l'Université McGill, et aux Écoles Chrétiennes des Frères de Montréal.—Trente-sixième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 29 Janvier 1869.—Trente-sixième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval, tenue le 30 Janvier 1869.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction Publique.—Bulletin des Arts.—DOCUMENTS OFFICIELS : Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres, pour l'année 1868.

Les Poètes Canadiens-Français.

Deuxième partie d'une conférence du Rév. E. McD. Dawson, donnée à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, et publiée dans le *Journal of Education* de Québec.

(Traduit de l'anglais par M. E. BLAIN DE ST. AUBIN.)

J'ai maintenant à parler des poèmes français écrits au Canada, et qui sont, pour la plupart, les œuvres d'écrivains Canadiens-Français. (Applaudissements.) Après avoir étudié, trop longtemps peut-être, les poètes Anglo-Canadiens, il est juste que je rende hommage à ceux dont l'inspiration et le talent ont produit tant d'œuvres remarquables dans le doux et harmonieux langage de la vieille France. (Applaudissements.) Comme pour les poètes Anglo-Canadiens, je ne suivrai aucun ordre systématique, ou de préséance, en faisant l'énumération des auteurs français qui se sont distingués par des œuvres poétiques dans les provinces Britanniques de l'Amérique du Nord.

Une observation, en apparence banale mais qui trouve ici sa place, c'est que le génie n'a pas de nationalité. Je dois ajouter que, dans la culture des lettres, les Canadiens ont dû surmonter des difficultés encore plus grandes que celles qui s'offraient à leurs concitoyens d'origine Saxonne. Un premier désavantage, pour les Canadiens-Français, consiste en ce qu'ils ne recrutent point d'hommes de lettres dans les grandes universités de la vieille France, tandis que nombre d'écrivains qui s'étaient déjà signalés dans les écoles célèbres du Royaume-Uni sont venus se fixer au Canada. De plus, à égalité de talent, la langue française offre à l'écrivain qui débute une foule de difficultés inconnues à celui qui étudie la prosodie anglaise. Je ne veux pas dire que le premier venu peut produire un chef-d'œuvre de poésie anglaise, mais je maintiens qu'une certaine perfection est plus difficile à atteindre pour le poète français que pour le poète anglais. Aussi, loin de nous étonner que le nombre des poètes Canadiens-Français soit comparativement si faible, nous devons être surpris d'en trouver même autant. (Applaudissements.)

De ce que je ne veux suivre aucun ordre alphabétique, d'ancienneté ou de mérite, il ne faudrait pas conclure que je place M. BENJAMIN SUTRE au premier ou au dernier rang parmi les poètes Canadiens. Son nom et son âge m'ont donné l'idée de vous le présenter comme le Benjamin de la famille des poètes du Canada. (Applaudissements redoublés.) Né aux Trois-Rivières, en 1841, il se distingua de bonne heure par ses goûts littéraires. Pendant son séjour dans sa ville natale, il travailla courageusement à développer les talents que la nature lui a donnés. Tout jeune encore, il fut le fondateur de l'Institut Littéraire des Trois-Rivières, et, sous sa présidence, cette institution devint florissante dès ses débuts. Je ne sache pas que ses écrits aient encore été publiés sous forme de recueil, mais on les trouve disséminés dans plusieurs publications périodiques, telles que la *Revue Canadienne*, *L'Echo du Cabinet de Lecture paroissial* et le *Journal de l'Instruction publique*. Nos critiques, et entr'autres M. Hector Fabre, reconnaissent que son style est à la fois simple et

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE CHRÉTIEN MOURANT.

Qu'entends-je ? autour de moi l'airain sacré résonne !
Quelle foule pleure en pleurant m'environne ?
Pourquoi ce chant funèbre et ce pâle flambeau ?
O mort ! est-ce ta voix qui frappe mon oreille,
Pour la dernière fois ? Hé quoi ! je me réveille
Sur le bord du tombeau !

O toi, d'un feu divin précieuse étincelle,
De ce corps périssable habitante immortelle,
Dissipe ces terreurs ; la mort vient t'affranchir !
Prends ton vol, ô mon âme, et dépouille tes chaînes !
Déposer le fardeau des misères humaines,
Est-ce donc là mourir ?

Où, le temps a cessé de mesurer mes heures.
Messagers rayonnants des célestes demeures,
Dans quels palais nouveaux allez-vous me ravir ?
Déjà, déjà je nage en des flots de lumière ;
L'espace devant moi s'agrandit, et la terre
Sous mes pieds sem'ble fuir !

Mais qu'entends-je ? au moment où mon âme s'éveille,
Des soupirs, des sanglots ont frappé mon oreille !
Compagnons de l'exil, quoi ! vous pleurez ma mort !
Vous pleurez ! et déjà dans la coupe sacrée
J'ai bu l'oubli des maux, et mon âme enivrée
Entre au céleste port.

LAMARTINE.

élégant, plein de vigueur et d'idées, et tous prédisent qu'il occupera bientôt une place marquante parmi les littérateurs du Canada. Les hommes de lettres de la capitale ont ratifié ce verdict en lui offrant, à la veille de son départ pour Montréal où il est appelé à occuper une position dans une entreprise commerciale importante, un banquet public présidé par son Honneur le Maire de notre ville. Espérons que les préoccupations commerciales n'éloigneront pas M. Sulte de la société des muses.

Je ne prétends point décider quelle est la meilleure des nombreuses productions de M. Sulte; j'en citerai quelques-unes au hasard.

Le Canada Français à l'Angleterre, tel est le titre d'une pièce de vers qui fut inspirée à M. Sulte par quelques observations peu judicieuses d'un anglais par trop prétentieux. Dans ces beaux vers, je ne sais vraiment que louer davantage: la juste indignation du patriote, les sentiments généreux d'un cœur haut placé, ou l'élegance poétique de la forme. M. Sulte n'a pas voulu dire, et il aurait eu grand tort de soutenir pareille thèse, que tous les Anglo-Canadiens sont obstinément aveugles en ce qui regarde les véritables intérêts de leurs compatriotes d'origine française; mais il aurait pu réserver son indignation poétique pour un certain parti arriéré, et nous rappeler comment l'Empire Britannique, arrivé au faite de sa puissance par la chute de Napoléon I, put enfin mettre en pratique les vues larges et éclairées de ses hommes d'état. Je n'aperçois que je parle politique; j'ai tort, et si je puis réclamer une excuse, c'est que la pièce de vers dont il s'agit est réellement un manifeste politique. Mais je m'en tiendrai là sur ce point, et vous lirai, de préférence, une charmante poésie dont M. Sulte a trouvé le thème dans une ballade anglaise populaire, à laquelle il a su donner, dans sa propre langue, un charme tout gracieux.

LA BELLE MEUNIERE.

— Par les chemins, qui donc, ma belle,
Vous attire si bon matin? —
Et rougissant la jouvencelle
Dit: "Seigneur, je vais au moulin."

— Le cristal bleu de la rivière
A bien moins de limpidité
Que ton joyeux regard, ma chère.
— "Monseigneur est plein de bonté."

— Quel frais minois! quel port de reine!
Approche, enfant: vrai! tu me plais!
A tant de grâce souveraine
Il faut pour logis un palais.

Monte en croupe et sois ma maîtresse,
Viens! je suis chevalier-baron....
....Mais pourquoi cet air de tristesse
Et cet incarnat sur ton front?

Ne fuyez pas, mademoiselle,
Vous aurez mon titre et mon cœur;
Je vous conduis à la chapelle.
— "Merci, c'est beaucoup trop d'honneur."

— Qui donc êtes-vous, ma charmante,
Pour refuser un chevalier?
Quelque dame riche et puissante?
— "Je suis la fille du meunier."

— Quoi, du meunier! — Dieu me pardonne!
J'en suis marié pour ton bonheur:
Je ne puis t'épouser, ma bonne.
— "Qui vous a demandé, Seigneur?"

Comme contraste, il faut lire une autre composition, plus dans la manière usuelle de M. Sulte, et où respire une délicieuse mélancolie.

LUCIE.

Je la voyais dans mon enfance,
La blonde enfant aux grands yeux bleus,
Mêlée avec insouciance
Aux bruyants éclats de nos jeux.
"Sa rêverie est singulière."
Disaient les gens des alentours,
"Pourtant elle est douce et peu fière:
"Lucie, où donc sont tes amours?"

Dans sa jeunesse radieuse
Je la revis à dix-huit ans,
Bonne, indulgente et gracieuse,
Mais le désespoir des amants!
Son front où rayonne une flamme,
Pensif est le même toujours.
Qui donc préoccupe ton âme?
Lucie, où donc sont tes amours?

Pour elle les plaisirs du monde
Remplissent en vain la cité;
Partout où la misère gronde,
C'est l'aube de la charité!
On dirait que la Providence
Sans elle ne suivrait son cours,
Tant elle est chère à l'indigence....
Lucie, as-tu là tes amours?

Belle à voler un marbre antique,
Esprit en me et délicieux,
Convertie d'un relet mystique,
Qui rêve d'elle songe aux cieux....
Hier, passant au cimetière,
J'entends prier, sitôt j'accours,
Je vois des fleurs sur une bière:
Lucie est avec ses amours.

M. LOUIS HONORÉ FRÉCHETTE, est aussi un poète à son aurore. Il naquit à Lévis en 1839 et fit son éducation au séminaire de Québec, au collège de St. Anne et au séminaire de Nicolet successivement. Il fut reçu avocat en 1864. M. Fréchette a le rare mérite d'exceller dans le genre lyrique, comme on peut en juger par les compositions de lui qui ont paru dans le *Foyer Canadien* et les *Soirées Canadiennes*. M. Fréchette a, en outre, écrit un drame, de *Félix Poutre, ou l'échappé de la potence*, épisode de la Rébellion de 1838, drame qui a eu un très-grand succès à Québec et à Montréal. Le sujet, il est vrai, était de nature à gagner de suite les sympathies d'un auditoire Canadien-Français, mais cette pièce a aussi le rare mérite d'être écrite dans un style fort remarquable; c'est, sans doute, ce qui explique son succès. Un critique français, M. Théodore Vibert, dans une revue des écrits de M. Fréchette, dit que "le Canada a produit des écrivains dignes, en tous points, de leur ancienne métropole." Il ajoute que "l'éclat du génie de M. Fréchette, si jeune encore et si éminent, jette un brillant rayon de lumière sur son pays, le Canada." M. Fréchette habite actuellement Chicago.

Je n'ai eu l'avantage de voir que quelques pièces de M. EUSTACHE PIRONNOME, et j'y ai remarqué une grande aptitude pour le genre descriptif et une vivacité prodigieuse de sentiment. On trouve quelques-unes de ses compositions dans la *Revue Canadienne*, entr'autres, celle qui a pour titre: "*Mon Village*."

M. EDOUARD SEMPRÉ, natif de France, a composé, durant son séjour au Canada, des poésies d'un grand mérite. Sa énumération en l'honneur du Prince de Galles est surtout remarquable, mais il excelle dans ce que j'appellerai les "méditations poétiques." Sa pièce intitulée *Le Cimetière* en est une preuve; permettez-moi de vous en lire quelques vers.

Que pour l'homme rêvant, dans ses vastes ruines
L'univers est petit et ses pompes mesquines!

Toi, dont le char vainqueur, ému du tonnerre
Sur des monceaux de corps a sillonné la terre,
Homicide géant, où sont tes fiers soldats?
Comme un éclair a ful tu gloire passagère,
Et tu dors sous un tertre, inutile poussière,
Malgré tes longs combats.

En vain sur tes débris de pompeux mausolées
Elèvent jusqu'aux cieux leurs cimes désolées;
Sans ranimer ta cendre ils disent ton orgueil;
La mort te tient captif sous la dalle glacée,
Et d'un nom qui n'est plus la splendeur effacée
Git au fond d'un cercueil.

Et la pourpre des rois et les hauberts du brave,
Et les haillons du pauvre et les fers de l'esclave,
Tout au sein du sépulchre un jour s'évanouit.
Telle, après avoir un instant battu la rive,
Dans le gouffre des mers la vague fugitive
Se plonge et s'engloutit.

M. ALFRED GARNEAU, fils de l'*Historien du Canada*, est un poète du plus rare mérite; M. FARRÉ, l'éminent et spirituel critique, l'appelle

M. le Comte de Montalembert, ce grand orateur, en même temps *essayiste*, critique, historien et homme d'état, M. le Comte de Montalembert ne peut réprimer le sentiment d'admiration dont il fut frappé en face des travaux historiques de M. Garneau.

« Que les Canadiens, dit-il, soient fidèles à eux-mêmes, et j'ajouterais, qu'ils se consolent d'avoir été séparés par la fortune de la guerre de leur mère-patrie, en songeant que cette séparation leur a donné des libertés et des droits que la France n'a su ni pratiquer, ni conserver, ni regretter ! »

Le pays dont M. de Montalembert a parlé en ces termes a certainement sa place marquée dans l'histoire, et aucun écrivain n'a pu encore dignement présager sa future grandeur. (Applaudissements.)

Je ne pense pas émettre une opinion disutable en disant que M. Garneau est le Lamartine du Canada. C'est la même ardeur, le même enthousiasme, la même vigueur de conception, la même richesse d'imagination. Comme les vers de M. Lamartine, ceux de M. Garneau sont haudis, élégants et faciles. Il n'a pas produit autant que le poète français; mais en sachant se borner, il a laissé des œuvres poétiques dont chacune est un fleuron à sa couronne. (Applaudissements.) Je ne prétends pas décider quelles sont les meilleures compositions de M. Garneau, et encore moins faire ici une critique de ses poésies. Quelques-uns ont tiré plus d'intérêt que les autres à différentes classes de lecteurs. *Le Rêve du Soldat* est un poème historique d'un grand mérite. *La Presse*, que j'appellerai une composition politico-philosophique dont le sujet ne semble pas prêter beaucoup à l'imagination, offre néanmoins des beautés poétiques de premier ordre. Je citerai encore: *Les Oiseaux Bleus*, composition remplie des sentiments les plus gracieux; *Louise*, une magnifique légende dans le genre épique; *Les Eciles*, où respire un patriotisme si pur; *L'Hiver*, une délicieuse composition, et *Le Dernier Huron*, que certains critiques placent au premier rang parmi tous les poèmes écrits au Canada. Cette opinion a trouvé des contradicteurs, mais elle a été émise par l'Hon. M. Chauveau dont le jugement est, pour moi, sans appel. Avant de terminer ce que j'ai à dire au sujet de M. Garneau, permettez-moi de vous citer quelques vers de la pièce intitulée: *Au Canada*, où l'auteur nous montre un oracle sinistre ou génie maléfisant qui menace le peuple Canadien.

« Laissons tomber ce peuple sans flambeau,
Errant à l'aventure;
Son génie est éteint, et que la nuit obscure
Nous cache son tombeau.

III

Pourquoi te traînes-tu comme un homme à la chaîne,
Loin, oui, bien loin du siècle, où tu vis en oubli?
L'on dirait que vaincu par le temps qui l'entraîne,
A l'ombre de sa faux tu t'es enseveli?

Vois donc partout dans la carrière,
Les peuples briller tour à tour;
Les arts, les sciences et la guerre
Chez eux signalent chaque jour.

Dans l'histoire de la nature,
Audubon porte le flambeau;
La lyre de Couper murmure,
Et l'Europe attentive à cette voix si pure
Applaudit ce chantre nouveau.

Enfant de la jeune Amérique,
Les lauriers sont encore verts;
Laisse dans sa route apathique
L'Indien périr dans les déserts.

Mais toi, comme ta mère, élève à ton génie
Un monument qui vive dans les temps;
Il servira de fort à tes enfants,
Faisant par l'étranger respecter leur patrie.

Cependant quand tu vois au milieu des gazons
S'élever une fleur qui devance l'aurore,
Protège-la contre les aquilons
Afin qu'elle puisse éclore.

Honore les talents, prête leur ton appui;
Ils dissiperont la nuit
Qui te cache la carrière;
Chaque génie est un flot de lumière."

Le poète fait allusion aux grands génies de la Grèce et de Rome, puis il reprend :

« Mais pourquoi rappeler ce sujet dans mes chants?
La coupe des plaisirs effimine nos âmes;
Le salpêtre étouffé ne jette point de flammes;
Dans l'air se perdent mes accents.

Non, pour nous plus d'espoir, notre étoile s'efface,
Et nous disparaissions du monde imparçus.
Je vois le temps venir et de sa voix de glace
Dire : il était, mais il n'est plus.

.....
Peuple, pas un seul nom n'a surgi de ta cendre;
Pas un, pour conserver tes souvenirs, tes chants;
Ni même pour nous apprendre
S'il existait depuis des siècles ou des ans.
Non! tout doit avec lui, langue, exploits, nom, histoire;
Ses sages, ses héros, ses bardes, sa mémoire,
Tout est enseveli dans ces riches vallons
Où l'on voit se courber, se dresser les moissons.
Rien n'atteste au passant même son existence;
S'il fut, l'oubli le sait et garde le silence."

Ceci est plus que de la poésie: j'y trouve l'expression énergique des profondes convictions de l'auteur, convictions qui l'ont soutenu dans le travail herculéen dont le fruit précieux est l'*Histoire du Canada*, œuvre de toute sa vie, œuvre glorieuse qui arrache à l'oubli les souvenirs, les traditions du peuple et du pays si chers à M. Garneau. (Applaudissements redoublés.)

Dans le cadre restreint d'une conférence, il n'est impossible de passer en revue les œuvres de l'auteur, et d'autres écrivains Canadiens-Français dignement appréciés par leurs compatriotes, et dont je dois me borner à citer les noms: PIERRE PETITCLAIR, A. S. SOULARD, J. T. LORANGER, LEVESQUE, LAVIOLLETTE, L'HON. JUGE MORIS, JEAN-MARIE PLAMONDON, BARTHE, DEROME, GÉRIS-LAJOIE, ARTHUR CASGRAIN, JEAN CHARLES TACHÉ, ACHILLE FRÉCHETTE, QUEBEC, BIBAUD, ARMS, BÉDARD, et, en dernier lieu, bien que peut-être le plus remarquable, JOSEPH OCTAVE CRÉMAZIE.

Je dois dire, au moins, que le prince des critiques du Canada, M. Hector Fabre, place M. Crémazie au premier rang parmi les poètes français de notre pays. (Applaudissements.)

Enfin, j'ai à parler d'un poète dont le nom honore à jamais la ville d'Ottawa. Je me transporte un instant à une époque où la future capitale de la Confédération Canadienne était aussi ignorée que l'éminent poète auquel je veux rendre un juste hommage. M. LÉON PAMPHILE LEMAY, (Applaudissements), né à Lotbinière, étudiait alors à Ottawa. Il se destinait au sacerdoce; mais sa santé délicate l'empêcha de suivre cette vocation, et il se livra tout entier à ses goûts littéraires. Les succès ne lui manquèrent pas. Ses premiers essais, qu'on trouve dans diverses publications Canadiennes, furent remarqués, non seulement par nos hommes de lettres, mais en France et aux États-Unis, nations jalouses ou indifférentes quand il s'agit de nos gloires, et qui apprennent alors que le génie peut trouver un sûr asile sur les bords du lointain St. Laurent, dans les solitudes alors presque ignorées de la vallée des Outaouais. (Applaudissements.) M. Lemay a publié un volume contenant une excellente traduction de *L'Évangéline* de Longfellow, et un nombre considérable de poésies détachées. J'oserai dire, tout d'abord, que la traduction d'*Évangéline* vaut mieux que l'original. On y retrouve tout le charme de l'œuvre de Longfellow, moins la longueur intolérable du vers adopté par le poète Américain et que M. Lemay, par un effort magique, a su transformer en un rythme gracieux et facile. (Applaudissements.)

Une composition magnifique de M. Lemay a paru dans la *Revue Canadienne* du mois d'avril 1867. Elle a pour titre: *La Débâcle du St. Laurent*. Des descriptions tracées de main de maître, une inspiration soutenue, une versification irréprochable font de cette composition un chef-d'œuvre dans le genre épique. Qu'on étudie, par exemple, ce tableau des plaisirs du printemps :

« Avril! Avril! ton souffle est plein de volupté!
Tes matins et tes soirs, ô beau mois enchanté,
Naissent dans l'harmonie et les flots de lumière!
Avril, c'est toi qui viens égayer la chaumière,
Dont la bise d'hiver attristait le foyer!
Avril, c'est toi qui fais sous ton souffle ondoyer,
Les flots du St. Laurent relevés dociles,
Quand tes feux ont fondu leurs cristaux immobiles.

Mais je dois me borner dans mes citations; pourtant je ne saurais résister au plaisir de citer les lignes que voici :

..... " Un barde jeune et bon,
Doux du plus fatal mais du plus noble don ;
Et pendant qu'il chantait, son oeil mélancolique,
Suivait avec ivresse une scène magique :
C'était le St. Laurent qui, las d'être captif,
S'agitait sur son lit comme un coursier rétif,
Secouait le fardeau de ses glaces massives,
En éclats scintillants les poussait sur ses rives,
Les broyait sur son sein avec un bruit affreux,
Comme un bruit de volcan par un soir ténébreux,
Ou les traitait au loin dans sa fuite rapide,
Comme au fond des forêts un lion intrépide
Emporte les lambeaux de ces liens honteux,
Qu'un dompteur osa mettre à son pied généreux."

C'est à regret que je m'arrête dans cette étude des poètes Canadiens-Français. Un brillant avenir leur est réservé, et, parmi eux, craindrai-je de préférer une des plus belles couronnes à M. Lemay! (Vifs applaudissements).

PÉDAGOGIE.

De l'Enseignement de l'Arithmétique.

Lecture faite par M. le Professeur Cloutier à la Conférence du 30 mai 1868, à l'École Normale Laval.

M. le Ministre, M. le Président et Messieurs.

Quand une personne veut élever un édifice, la première chose qui doit attirer son attention, c'est de choisir un lieu convenable pour l'asseoir sur une base solide, afin que ni le vent, ni les tempêtes, ni la rigueur des saisons ne puisse en altérer la durée; négliger cette première précaution, serait commettre la plus grave imprudence. De même, tout enseignement pour être durable doit reposer sur des fondements fermes et solides; c'est pourquoi, lorsqu'on désire apprendre aux enfants une branche quelconque d'instruction, il est essentiel de bien commencer, il ne faut pas craindre même d'entrer dans tous les plus petits détails qui pourraient être jugés nécessaires à l'intelligence des nouvelles connaissances que nous voulons leur inculquer; on ne doit pas non plus avancer d'un pas avant d'avoir la certitude que les premières explications ont été bien comprises.

L'expérience de tous les jours prouve qu'en agissant autrement on fait un grand tort aux enfants, puisqu'en ne leur faisant pas suivre la marche la plus facile et la plus naturelle, on les expose par là à se décourager dès les premiers pas, et alors, il est très-difficile de regagner le terrain perdu.

Cependant il arrive souvent que ce procédé si logique et si rationnel qui consiste à faire passer l'élève du simple au composé par une transition presque insensible, est négligé dans un grand nombre d'écoles, et c'est ce qui explique pourquoi on y obtient si peu de succès.

Néanmoins, doit-on pour cela accuser les instituteurs ou les institutrices de ces écoles de négligence, ou de manquer à leur devoir? Non! car ce serait s'exposer à prononcer un jugement erroné. Le plus souvent, ce défaut naît d'un excès de zèle; on a tant à cœur le succès des élèves qu'on néglige quelquefois les premières notions d'une science pour les faire avancer plus rapidement afin de se faire un nom auprès des parents et des autorités scolaires: quelquefois aussi, c'est pour égaler, si non surpasser les progrès qui se font dans les autres écoles de la localité où l'on se trouve.

Une telle ligne de conduite est certainement blâmable et propre à compromettre l'enseignement, car, il faut avant tout chercher à obtenir des succès réels, sans s'occuper ni de ce qui se fait ailleurs, ni de ce que peuvent penser les parents, et l'instituteur est seul capable de juger cette matière avec confiance. Mais s'il est nécessaire que le maître attache beaucoup d'impor-

tance au choix d'une bonne méthode pour le succès de chaque branche qu'il veut enseigner à ses élèves; s'il doit chercher dès le commencement les moyens les plus propres à leur en rendre l'étude agréable, afin de les engager à travailler avec plus d'ardeur, il faut aussi qu'il sache donner tout le soin nécessaire à celles qui sont de première utilité, et de ce nombre, je ne crains pas de nommer l'arithmétique; car elle doit aller de pair avec la lecture et l'écriture, et pourrait même strictement parlant prendre place avant la grammaire, vu que la plupart des enfants qui fréquentent les écoles sont plus tard ou des cultivateurs, ou des artisans, ou des marchands; or, dans l'agriculture, dans les arts comme dans le commerce, on pardonnera bien à un jeune homme de ne pas écrire le français *tout-à-fait* correctement, on lui pardonnera, dis-je, de mettre quelquefois une *s* à la place d'un *t*, mais on ne saurait être aussi indulgent à son égard, si par ignorance, il commet une erreur de calcul et que nos intérêts en soient lésés.

Cette prépondérance que je donne à l'arithmétique sur la grammaire pourra vous paraître étrange, mais permettez-moi de citer ici l'opinion d'un auteur anglais, William Friend, qui en 1806 publiait à Londres un livre ayant pour titre, "*Tangible Arithmétique*."

" Si la science des nombres," dit-il, " n'est pas enseignée aux enfants dans leur première jeunesse, leur esprit deviendra plus tard incapable de se ployer aux différentes combinaisons qu'exige le calcul; au contraire, la diligence en cette matière dès les premiers ans, en rendra l'étude facile et agréable." Puis il ajoute, " je ne voudrais pas blâmer l'enseignement d'aucune science, mais cette préférence que je donne à l'arithmétique sur toutes les autres est confirmée par le jugement d'un homme aussi distingué par sa sagesse que par son goût pour les choses littéraires; c'est le ci-devant Lord Sandwich. Il avait placé un de ses petits-fils au collège de la Trinity à Cambridge, un peu avant la visite annuelle qu'il avait coutume de faire à l'un de ses amis chez lequel j'allais souvent passer d'agréables moments. En nous rendant compte de son voyage de Cambridge, il nous posa cette question, " Quelle science pensez-vous que j'ai recommandé d'enseigner plus particulièrement à mon pupile? " Après plusieurs réponses, nous ne fûmes pas peu surpris d'entendre sa Seigneurie nous déclarer que c'était l'arithmétique, " car," dit-il, " quand au cours d'études que l'on suit dans cette maison, je n'ai pas besoin de recommander aucune branche en particulier; tout le monde sait que la plus grande sagesse a présidé à l'arrangement des différentes sciences qu'on y enseigne, mais aussi, j'ai rencontré si souvent dans ma vie publique des hommes, qui, après avoir fait dans nos collèges un cours d'études complet, étaient inférieurs, sous le calcul, aux jeunes gens qui sortent de nos écoles communes, que je voudrais prévenir, chez mon fils protégé, ce mal presque irréparable."

Puisque la connaissance de l'arithmétique est indispensable aux jeunes gens, et qu'elle ne peut s'acquérir sans l'emploi d'une bonne méthode, voyons quelle est celle qu'il convient le mieux de suivre pour obtenir les résultats les plus prompts et les plus satisfaisants.

Disons d'abord avec Braun: qu'elle a pour but de développer l'intelligence des enfants; de former leur jugement en les habituant à réfléchir; d'éveiller en eux des idées de comparaison; de leur apprendre à s'exprimer avec clarté, exactitude et précision; enfin, de leur donner une foule de connaissances utiles qui leur seront plus tard d'un grand secours dans les besoins ordinaires de la vie; or, ce but ne peut être atteint que par un enseignement convenable et proportionné à leurs jeunes intelligences.

Le premier pas à faire pour enseigner le calcul aux enfants, c'est de leur donner une idée claire et précise des quantités au moyen d'objets matériels; car lorsqu'ils arrivent à l'école, c'est-à-dire, à l'âge de cinq, six, ou sept ans, la somme des idées qu'ils possèdent est très-minime; essayer alors de leur apprendre à compter d'une manière abstraite, sans leur présenter quelque chose de tangible, c'est jeter la confusion dans leur esprit: ce

premier point est donc d'une grande importance; et pourquoi rencontre-t-on souvent tant de difficulté à enseigner le calcul, si non parceque l'on néglige les procédés simples? On considère comme futiles certains détails, pourtant indispensables au succès, pour se lancer trop vite dans des régions plus élevées; on emploie des expressions que des enfants ne sauraient comprendre; on leur fait apprendre par cœur force définitions, afin qu'aux examens, ils puissent répondre savamment, avec de grands mots, et le *but essentiel* est laissé de côté.

“Le moyen le plus naturel”; dit Brauu, “celui auquel les enfants sont généralement portés à avoir recours pour surmonter les premières difficultés, c'est l'emploi de leurs doigts. Il n'est rien qui ne soit autant à la portée de l'enfant, rien qui lui soit plus connu, plus familier que ses doigts; le pauvre comme le riche porte avec lui ces simples éléments de calcul partout où il peut en éprouver le besoin. On emploie encore pour le même usage des fèves, des grains, des cubes, de petits bâtons que l'on réunit dix par dix, afin de donner aux enfants des idées instructives sur la connaissance des dixaines.” Villiamme recommande ce moyen d'une manière toute particulière; d'autres comme Pestolozzie, Pochner, proposent des lignes; Kranke, des points compris entre des triangles.

Tous ces différents moyens conduisent au but, pourvu que l'on veuille à ce que l'enfant ne confonde pas le nombre avec la qualité des objets. On pourrait objecter à cette difficulté au moyen d'un compteur. Cet instrument si simple et utile, répandu en Europe depuis longtemps, est, je pense, trop peu connu parmi nous. En France, en Allemagne, en Prusse même, où l'instruction est sur un si bon pied, on s'en sert avec beaucoup d'avantage pour enseigner les rudiments de l'arithmétique, et il est regardé comme indispensable pour aider à vaincre la première difficulté que l'élève y rencontre. Mais il n'est pas besoin d'aller au delà des mers chercher des preuves de l'efficacité de ce moyen; M. l'Inspecteur Juneau, qui en a fait usage pendant de longues années, en fait les plus grands éloges.

Le compteur, représenté par la figure A. se compose d'un cadre de bois de forme rectangulaire ayant 12 pouces sur 10 et dans lequel sont fixées horizontalement, à égales distances, 12 broches de fer munies chacune de 12 grains mobiles.

Voici à peu près de quelle manière on peut se servir du compteur.

10. Exercice.—Je suppose qu'un maître veuille apprendre à compter à des enfants de 6 à 7 ans et qu'ils n'aient encore aucune idée des quantités. Après les avoir réunis en cercle autour de lui, il commence à compter lui-même sur l'instrument: il déplace le premier grain et dit *un*, le second, et dit *deux*, puis le troisième et dit *trois*, et ainsi de suite jusqu'à *dix*. Il répète cet exercice un nombre de fois suffisant pour rendre familier à l'oreille de ses élèves le son des mots qui servent à nommer les nombres.

20. Exercice.—Le maître recommence l'exercice précédent et fait compter ses élèves avec lui en ayant soin toutefois de leur bien faire prononcer chaque mot distinctement.

30. Exercice.—Le maître déplace le premier grain et un élève ou tous les élèves ensemble disent *un*, puis le second, et ils disent *deux*, et ainsi de suite jusqu'à *dix*. Cette opération est répétée jusqu'à ce qu'ils sachent tous les compter jusqu'à *dix*, tant sur l'instrument que par cœur. On peut aussi varier et leur faire compter les enfants qui composent la classe, les sièges de l'école, etc. Le même procédé devrait être suivi pour leur apprendre à compter de *dix* à *vingt*, de *vingt* à *trente*, etc., jusqu'à *cent*, deux cent, etc. Il est temps maintenant de leur enseigner, toujours au moyen du compteur, la table d'addition en commençant par l'unité. Le maître, en déplace le premier et le second grain, dit: *un et un—l'élève: font deux.*—Le maître déplace le troisième et dit; et *un—l'élève: font trois*; puis le quatrième, le cinquième, etc., jusqu'à *vingt, trente*, etc. Vient ensuite l'addition de deux unités à la fois. Le maître après avoir déplacé le premier grain, en déplace deux autres et dit: *un et deux? l'élève: font trois*; Le maître et *deux? l'élève: font cinq*;

Le maître: et *deux? l'élève: font sept*, etc., et le maître continue ainsi en déplaçant toujours deux grains à la fois, jusqu'à *vingt, trente*, etc. On continue ainsi en augmentant d'une unité à la fois; mais il ne faut jamais passer à de nouveaux exercices, avant que les enfants sachent bien ceux qui précèdent. Il est bon aussi de faire de temps à autre une récapitulation générale. On peut par ce moyen, non seulement apprendre à bien compter à de jeunes enfants, mais leur enseigner, en très-peu de temps, les tables des quatre règles fondamentales de l'arithmétique.

D'ailleurs, M. M., cette méthode d'apprendre aux enfants à compter au moyen d'objets matériels, n'est pas une invention récente. Overberg, célèbre professeur Allemand qui a enseigné pendant quarante-deux ans à l'École Normale de Munster, la recommande dans son traité de pédagogie publié vers 1795. Voici ce qu'il en dit: “Pour donner aux enfants une idée plus claire du calcul mental et du calcul chiffré, faites en sorte d'avoir toujours sous la main quantité d'objets qu'on peut compter, et opérez avec ces objets ou faites opérer les enfants, comme ils doivent le faire dans leur tête ou au tableau. A cet effet, il me semble que dans une école où l'enseignement est simultané, le meilleur serait de se servir de petits bâtons ou morceaux de bois en forme de crayons, dont 10 réunis formeraient une espèce de *gerbe*; 10 gerbes ou dix dizaines de ces bâtons feraient un faisceau qui contiendrait 100 unités. Une de ces gerbes et le faisceau devraient être liés de manière à pouvoir se défaire aisément lorsqu'on aurait besoin d'en soustraire une partie.....

“Par le moyen de ces bâtons séparés, réunis au nombre de dix et de cent, on pourra expliquer avec clarté aux yeux des élèves tout ce qui leur est d'abord difficile à concevoir; par exemple, ce qu'on entend par unité, dizaine, centaine; et puis dixième, centième dont l'idée juste, claire est si avantageuse et si nécessaire aux enfants.”

Après avoir enseigné aux enfants au moyen du compteur et mentalement les quatre règles fondamentales de l'arithmétique, il est temps de commencer le calcul écrit, sans cependant négliger de leur donner à apprendre par cœur, à la maison, un ou deux exercices dans l'arithmétique mentale de M. Juneau; car ce genre de calcul est si utile et nécessaire, qu'on ne saurait le négliger pour aucune raison; et je dis plus, jamais on ne formera de bons calculateurs sans consacrer plus de temps au calcul de mémoire ou spontané, qu'au calcul écrit.

C'est tout naturellement par la numération qu'il faut commencer puisqu'elle est la base de tout calcul.

Il faut d'abord apprendre aux enfants, par des démonstrations au tableau noir, les différentes combinaisons au moyen desquelles s'expriment tous les nombres possibles, avec les dix caractères conventionnels; la décomposition de ces mêmes nombres en dizaines, centaines, mille, etc., la connaissance de la valeur absolue et de la valeur relative des chiffres et celle que leur donnent les zéros selon qu'ils sont placés à droite ou à gauche de chacun d'eux; il est bon aussi de partager les nombres en tranches de trois chiffres dont la première à droite renferme les unités simples, la seconde les mille, et la troisième les millions; mais avec de jeunes enfants, il n'est pas nécessaire de dépasser les millions.

L'addition peut être commencée en même temps que la numération, car rien n'empêche de faire lire aux enfants les différents nombres qui se trouvent dans les problèmes qu'on leur donne à résoudre, ainsi que le résultat. S'ils savent bien leurs tables d'addition, en peu de temps, ils seront maîtres de l'addition écrite; on pourra alors leur donner des petits problèmes de pratique, facile d'abord, puis de plus en plus difficiles, mais avec gradation, tout en les leur proposant sous une forme telle qu'ils puissent eux-mêmes trouver le moyen de les résoudre sans trop de difficulté, afin de les accoutumer à appliquer les différentes opérations du calcul que leur position future paraîtra devoir leur rendre indispensables, mais il faudra, par des explications convenables, les diriger de manière qu'ils procèdent par le raisonnement en se rendant exactement compte de leur travail.

Ce procédé qui consiste à faire raisonner les enfants sur tout ce qu'on leur enseigne est d'une bien grande importance; trop souvent on le néglige dans les écoles, puis l'on s'étonne ensuite si après avoir repassé plusieurs fois l'arithmétique, ils échouent sur les plus petits problèmes de pratique. Il est pourtant bien facile de comprendre que si leur jugement n'a pas été graduellement développé, il est impossible d'en faire autre chose que des machines à calculer; or, comme une machine ne saurait fonctionner sans être dirigée par un mécanicien, de même, un enfant qui n'a appris l'arithmétique sans raisonnement, ne peut résoudre aucun problème à moins que quelqu'un ne lui dise de quelle règle il doit se servir pour baser son opération.

En disant qu'on doit faire raisonner les enfants, je ne prétends pas qu'il faille dépasser le niveau de leur capacité en essayant de leur faire comprendre les termes techniques, en les assujettissant à des démonstrations mathématiques au-dessus de leur portée, non! car ce serait tomber dans un défaut plus grave que celui de ne pas les faire raisonner du tout; mais ce raisonnement doit être simple, facile, et le maître habile seul peut le provoquer au moyen de questions claires et appropriées aux circonstances, par exemple, de les obliger d'expliquer, en termes exacts et concis, la méthode qu'ils ont suivie pour trouver le résultat; et de leur présenter leur problème sous une forme telle qu'ils puissent aisément saisir le rapport qu'il y a entre les quantités connues et la quantité inconnue; de leur faire analyser chaque problème, après l'avoir résolu, de la même manière qu'on leur ferait analyser une phrase de français.

(A continuer.)

Discipline.—Conduite de l'école

SECTION II.

Des punitions et des récompenses en général — De leur but et de leur esprit.

Tout le système des punitions et des récompenses doit inculquer aux enfants cette idée éminemment juste et morale, qu'en dernier résultat le bonheur s'attache au bien, et le malheur au mal.

Il faut que toute punition soit sérieuse. Sinon, elle ne peut avoir que de mauvaises suites. Un châtimeut ne peut produire aucun bon effet, s'il ne fait pas impression sur le coupable. Il vaut beaucoup mieux ne pas punir que d'infliger une peine légère.

Prenez garde que la punition ne soit jamais influencée par des mouvements d'humeur. Les enfants ne doivent jamais être autorisés à croire que leur maître, en les corrigeant, cède aux passions qui les ont fait faillir eux-mêmes (1). Ainsi, s'il a à punir une injure qui lui est personnelle, qu'il le fasse sans précipitation, avec un extrême sang froid, une constante modération. Autrement les enfants y verraient un esprit de vengeance, et le ressentiment du maître leur fera comprendre qu'au lieu de subir entièrement son action, ils ont aussi sur lui action et pouvoir. Les fautes doivent être corrigées avec pitié, jamais avec colère.

La punition doit être en rapport avec la grandeur du mal, qui est dans l'action même, et non avec les conséquences fâcheuses qui peuvent résulter d'une action, sans qu'elle soit coupable. Si vous ne poursuivez pas l'intention mauvaise, si vous ne frappez qu'en proportion du tort apparent et peut-être involontaire qui a été fait à la classe, vous commettez une injustice, et vous vous exposez certainement à perdre tout à fait l'affection de vos élèves. Il faut que leur conscience leur reproche tout ce que vous punissez en eux.

Écoutez cette petite anecdote rapportée par le sage Salzman (2).

« Une petite fille se promenait dans le jardin de son père, il était plein de violettes: Oh! s'écria-t-elle en sautant de joie, quelles jolies petites fleurs! je vais en remplir mon tablier, et j'en ferai un bouquet pour ma mère. Aussitôt elle se mit à genoux et cueillit des fleurs avec activité, jusqu'à ce que son tablier fût plein. Maintenant, dit-elle, je vais le porter à ma bonne mère; elle sera contente et elle m'embrassera. Pour embellir un peu sa petite offrande, elle se glissa dans la salle à manger, y prit un vase à fleurs, l'orna de son mieux, y mit son bouquet, et, joyeuse, elle alla chercher sa mère. Mais en montant un escalier elle tomba, le beau vase fut cassé et les fleurs se dispersèrent sur le plancher. Sa mère, qui était dans la chambre voisine entendit du bruit, et accourut aussitôt. Quand elle vit le vase brisé, sans demander un mot d'explication, elle châtia sévèrement son enfant. La pauvre petite ne répondit que par des larmes: mais cette injustice avait douloureusement blessé son cœur; et depuis, elle n'apporta plus de bouquet à sa mère. »

« Il ne faut punir que les actions dans lesquelles il y a quelque malice. Pour toutes les petites fautes qui tiennent à l'âge, si on laissait au temps et à l'exemple le soin de les corriger, on épargnerait aux enfants beaucoup de punitions mal appliquées et tout à fait nuisibles, car les punitions ne peuvent vaincre la légèreté des enfants; et alors le soin que l'on prend de les en corriger à toute heure rend la correction trop familière, et par conséquent inefficace dans des cas d'une toute autre importance (1). »

Qu'on ne dise pas que la discipline souffrira de ce système; pour les fautes de pure légèreté, un avertissement fait autant qu'une punition et a l'avantage de ne pas user un grand moyen d'action. L'expérience prouve que les enfants le plus souvent punis restent toujours les enfants les plus légers.

Un enfant oublie ce que le maître a dit; il brise quelque chose; et ne mérite pas de châtimeut, à moins qu'on n'y remarque de la mauvaise volonté, et qu'il n'y ait récidive après les avertissements convenables.

Les enfants d'un naturel doux et craintif tombent rarement en faute, et leurs fautes sont peu considérables; la crainte qu'ils ont naturellement des punitions et l'exemple de ceux qui font bien suffisent pour leur faire faire leur devoir: c'est pourquoi il n'est pas bon en général, de les corriger, il suffit d'un coup d'œil, pour prouver que leur faute n'est pas restée inaperçue.

Quant à ceux qui sont dissipés et légers, il faut peu les châtier, parce qu'ils font peu de réflexion, et qu'aussitôt après avoir été punis, ils retombent dans la même faute ou dans une autre, qui mérite la même peine. On pourra prévenir leurs fautes en leur témoignant de l'affection. Il sera bon de les placer le plus près du maître qu'il sera possible, afin de mieux veiller sur eux; de les mettre entre deux écoliers d'un esprit posé, et qui ne se font pas souvent reprendre; enfin, de leur donner de temps en temps quelque récompense; ce sera le moyen de les rendre peu à peu assidus et affectionnés à l'école (2).

La punition est efficace plutôt en raison de sa certitude que de sa sévérité. L'insouciance et la légèreté des enfants est telle, que la pensée des peines les plus sévères ne les arrêtera pas, s'ils n'ont en même temps la ferme conviction que ces peines sont inévitables. Réfléchissez avant d'appliquer une peine; mais une fois qu'elle est prononcée, maintenez-la. L'habitude contraire est la perte de la discipline. Sauf des cas tout à fait exceptionnels, l'espérance des amnisties est désastreuse. Voici, au reste, un exemple dont tout instituteur peut faire son profit.

« Tandis que le duc de Marlborough et le prince Eugène commandaient les armées alliées, un soldat de la division du prince fut condamné pour avoir été pris en maraude. Cet homme se trouva être le protégé de quelques officiers, qui firent tous leurs efforts pour sauver sa vie, et intercédèrent auprès du prince, qui refusa positivement de leur accorder la grâce du coupable. Alors

(1) Fellenberg.

(2) Art de bien élever les enfants.

(1) Locke.

(2) Conduite des écoles chrétiennes.

ils s'adressèrent à Marlborough, qui consentit à venir lui-même prier Eugène de sauver cet homme. Jamais, répondit celui-ci, je n'ai fait et je ne ferai grâce à un maraudeur. Pourquoi cela ? reprit Marlborough : à ce compte, il faudrait fusiller la moitié de l'armée : moi je pardonne à un grand nombre. Eh bien, dit le prince, voilà la raison pour laquelle vos troupes commettent tant de dégâts : moi je ne fais jamais grâce, et cependant je ne punis presque personne. Le duc insista plus vivement. Laissez-moi faire une enquête, répondit Eugène ; si avec votre système d'indulgence vous n'avez pas fait exécuter plus de coupables que moi je vous accorde le pardon de celui-ci. On prit aussitôt les renseignements demandés, et le résultat fut complètement favorable au prince Eugène. Vous voyez ce que c'est qu'un exemple, dit le prince ; vous faites grâce souvent, moi je ne fais jamais grâce ; et cependant j'ai très peu de gens punis dans mon armée, parce que fort peu méritent d'être punis."

Un faible châtement certain fait beaucoup plus qu'un grand châtement incertain (1).

Soyez lent à punir. Ne vous hâtez jamais de croire qu'un enfant a mal fait. Recherchez avec soin quelle est la vérité, et que vos recherches paraissent animées du désir de trouver l'accusé innocent. S'il est absous avec la preuve de son innocence, il saura gré au maître des recherches qu'il a faites ; s'il est reconnu coupable, il aura au moins la conviction que vous ne le condamnez pas légèrement.

En adressant des reproches n'ayez ni le ton de l'emportement ni celui de l'indifférence. Celui-ci est presque aussi dangereux que le premier. Il persuadera aux enfants que vous n'attachez à la punition d'autre idée qu'au paiement d'une dette, que l'enfant sera maître de contracter quand il sera disposé à l'acquitter. Un ton calme, mais toujours grave et sérieux doit être celui des réprimandes.

N'ayez pas une heure affectée aux punitions, où les enfants viennent subir ensemble la peine qu'ils ont méritée. Sauf des cas particuliers, il vaut mieux pour la discipline qu'elle s'opère sans attirer l'attention générale. Faire connaître tous les châtements, c'est faire connaître toutes les fautes ; il y a là un scandale qui compense au moins le bien qui peut résulter de l'exemple donné par la punition. D'ailleurs, si chaque petite désobéissance ou chaque petite faute contre la discipline ne pouvait être punie qu'en présence de toute l'école, n'advierait-il pas que les enfants blasés sur l'effet des punitions par ce continuel spectacle, s'y habitueraient de manière à les redouter fort peu pour eux-mêmes ? Évitez cet abus, et dans le cas où une faute considérable aura été commise, la punition de l'enfant devant toute l'école, étant quelque chose d'extraordinaire, produira un puissant effet. Représentez alors cette punition publique comme une dure nécessité, que vous subissez à regret ; et certainement vous donnerez une leçon utile et salutaire.

Ne déléguez jamais à un autre le soin d'infliger une punition pour une faute commise devant vous ; mais n'acceptez pas non plus la tâche de punir une faute que vous ne connaissez pas. Il arrive dans un trop grand nombre d'écoles, que des parents viennent trouver le maître, en le conjurant de punir leurs enfants pour leur mauvaise conduite à la maison paternelle ; et, chose étrange, il se trouve des instituteurs qui consentent à devenir de cette manière l'objet de la haine et de la terreur des écoliers. D'autres maîtres, et c'est un abus non moins grand, prennent l'habitude, afin d'éviter le désordre et l'ennui que causent les corrections, d'engager les parents à châtier chez eux les enfants pour les fautes qu'ils ont commises à l'école. Il y aura nécessairement de l'arbitraire dans les punitions, si elles sont infligées par des personnes qui n'auront pu apprécier la gravité de l'action coupable (2).

(1) Beccarin.

(2) La plus grande partie de ce chapitre est traduite du *Manuel* de Horner.

SECTION III. (1)

Des différentes espèces de punitions.

C'est d'après les principes que nous venons d'exposer, qu'il faut juger chaque mode de punition pour l'adopter, le choisir ou le rejeter, ou le modifier de manière à le purifier de tout ce qui serait contraire à l'objet moral qu'il doit remplir. "La contrainte qui n'a pas pour fin d'arriver à la conviction, va contre le but même de l'éducation."

Conformément aux prescriptions universitaires, comme au vœu de la sagesse et de la raison, le maître doit s'interdire absolument les punitions corporelles. Voici ce qu'on en disait dans un temps où cependant elles semblaient consacrées par l'usage général : "J'accuse toute violence en l'éducation d'une âme tendre qu'on dresse pour l'honneur et la liberté. Il y a je ne sais quoi de servile en la rigueur et en la contrainte ; et je tiens que ce qui ne peut se faire par la raison, la prudence et l'adresse, ne se fait jamais par la force. Je n'ai vu autre effet aux verges, sinon de rendre les âmes plus lâches et plus malicieusement opiniâtres (2).

"Il n'y a rien de pire que les verges pour corriger les enfants ; car c'est le moyen de renverser toutes les mesures qu'on pourrait prendre pour les bien élever.

"Ces sortes de châtements ne contribuent pas du tout à nous faire vaincre l'inclination naturelle que nous avons à goûter les plaisirs du corps, mais plutôt nous y encouragent, et confirment ainsi en nous le principe de toutes sortes d'actions méchantes et vicieuses. Par quels autres motifs un enfant agit-il, sinon par amour du plaisir et par aversion pour la peine, lorsque, par la seule crainte d'être battu, il étudie la leçon contre son inclination ? En cela, il n'a en vue que de donner la préférence à un plus grand plaisir physique, ou d'éviter une plus grande peine corporelle. Or, diriger ses actions et sa conduite par de tels motifs, qu'est-ce autre chose qu'entretenir en lui un principe de corruption, que nous devrions nous efforcer de déraciner et de détruire entièrement ?

Cette espèce de corruption produit naturellement, dans l'esprit des enfants, de l'aversion pour les choses que l'instituteur doit s'efforcer de leur faire aimer. Il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des enfants concevoir de la haine pour certaines choses aussitôt qu'on les a battus afin de les y contraindre. Et il ne faut pas trouver cela fort étrange puisque des hommes faits ne sauraient obtenir d'eux de prendre de l'inclination pour aucune chose par ces sortes de voies ; car où est l'homme qui ne se dégoûtât de quelque innocent plaisir qui lui serait indifférent en lui-même, si l'on prétendait le lui faire aimer en lui donnant des soufflets, ou en le chargeant d'injures toutes les lois qu'il n'aurait pas envie de goûter ce plaisir ?..

"Enfin, si la sévérité portée jusqu'à employer les fouets et les verges peut prévaloir sur le naturel d'un enfant, et le guérir de ses dérèglements présents, c'est souvent en causant un mal bien plus grand et bien plus dangereux, qui est de lui abrutir l'esprit ; de sorte que, par là, d'un jeune étourdi vous ne faites souvent qu'un idiot." (3).

Ces sages réflexions suffisent pour démontrer les mauvais effets des châtements, qui n'éloignent que par la crainte de la douleur corporelle, qui tendent à établir dans l'esprit des enfants cette fausse et dangereuse pensée qu'un mal physique est plus à craindre qu'un mal moral.

Une autre idée non moins pernicieuse et plus commune encore, c'est l'idée que la peine n'est que la compensation du mal ; qu'en consentant à la recevoir, l'enfant a satisfait à toutes ses obligations, et qu'il peut se permettre toute action dont il ne refuse pas les conséquences. Beaucoup de maîtres accréditent un aussi déplorable préjugé, en présentant sans cesse aux élèves comme deux choses dont le choix leur appartient, ou l'accomplissement de leur devoir, ou la soumission au châtement. Cette opinion, qui

(1) Nous donnons ce chapitre comme la suite du travail de M. Rondou. Nous ne prétendons pas trancher la question.

(2) Montaigne. *Essais*.

(3) Locke. *De l'Éducation des enfants*.

n'aura pour résultat, dans l'école, que d'encourager les enfants d'un caractère énergique et opiniâtre à lutter contre toutes les règles, à négliger tous leurs devoirs d'élèves, ne tend à rien moins qu'à autoriser plus tard tous les crimes. Que direz-vous, avec cette doctrine, au libertin qui consent à user sa vie en quelques années, à accepter la dégradation et la mort, pourvu qu'il puisse se livrer aux excès les plus révoltants ? Que direz-vous à l'homme égaré par la vengeance, qui, après avoir commis un homicide ne cherche pas à échapper aux terribles sanctions des lois humaines ? La morale ne semble-t-elle pas changée en un honteux marché, où chaque conscience vient acheter plus ou moins cher le droit de violer toutes les lois ?

Il est un mode de punitions qui tend plus que tous les autres à produire ce mauvais effet : c'est l'usage habituel des *pensums* (1). Aucune punition ne fait moins d'impression sur les élèves ; aucune n'entraîne moins d'idées pénibles et déshonorantes ; il ne s'y attache d'autre pensée que celle d'un ennui à subir. Les *pensums*, infligés tous les jours à la moitié des élèves de la classe, ne leur font certes pas perdre beaucoup dans l'estime des autres élèves, dont le tour, au surplus, viendra probablement bientôt.

Beaucoup d'écoliers s'adressent chaque jour cette détestable question : Que vaut-il mieux faire, obéir aujourd'hui ou subir un *pensum* demain ? Et ils se décident suivant l'occurrence. La réponse est faite d'avance, si le plaisir actuel l'emporte dans la balance sur la peine future. Voilà la principale raison pour laquelle on doit proscrire les *pensums* comme châtimens de la mauvaise conduite des élèves. Faire copier dix ou quinze pages de la grammaire à un enfant coupable d'une désobéissance ou d'un mensonge, quelle manière de donner l'idée du devoir ! C'est encore un fâcheux système que d'augmenter le travail pour punir les enfants de quelque trouble causé dans la classe, de quelque faute d'étourderie. L'étendue de la tâche doit avoir été calculée de telle manière qu'elle remplisse le temps des élèves ; si cette étendue est augmentée ; ils ne pourront y mettre le même soin qu'à l'ordinaire, et nécessairement d'un long devoir mal fait, ils tireront moins de fruit que d'un devoir plus court, mais fait avec conscience. Ce sera donc en nuisant à l'instruction qu'on prétendra corriger la conduite.

Il y a, au reste, un résultat bien autrement à craindre : c'est que ce moyen de discipline, qui fait du travail un châtiment, ne vienne à en dégouter les enfants, comme on se dégoûte de tout ce qui est un objet de peine et de douleur. Laissez la parole de Dieu porter ses fruits : il a imposé à l'homme le travail en expiation de sa faute originelle ; le travail sera donc toujours par lui-même assez lourd à supporter. Efforcez-vous de fortifier l'enfant pour qu'il puisse accomplir cette rude tâche de l'humanité ; efforcez-vous de lui montrer qu'en se conformant à la volonté de Dieu, il peut trouver des douceurs dans l'expiation même ; mais ne lui rendez pas la loi plus pénible, ne l'éloignez pas davantage du premier de ses devoirs ; ne hérissiez pas d'obstacles une voie où vous auriez tant de peine à le retenir.

Les *pensums* ne sont pas meilleurs en général, pour corriger de la paresse, au moins employés comme ils le sont d'ordinaire. Parce qu'un enfant n'a pas achevé son devoir, vous le lui faites recopier dix ou vingt fois ; vous augmentez par l'ennui l'apathie de son esprit, sans qu'il en résulte aucun bien. Ce n'est pas un effet de la paresse, une conséquence de ce sentiment mauvais qu'il faut faire disparaître ; c'est le principe lui-même ; c'est le sentiment qu'il faut attaquer. Tâchez, avant tout, de rendre vos leçons intéressantes et le nombre des paresseux diminuera. Mais, pour donner le goût du travail, peut-il y avoir un plus mauvais moyen que celui qui rend le travail odieux ? Sera-ce engager l'enfant à prendre son breuvage, que d'en augmenter l'amertume ? Ce n'est pas que nous voulions proscrire absolument les *pensums* ; mais voici comment nous les entendons. Quand un élève n'a pas appris sa leçon pendant l'étude, obligez-le à l'ap-

prendre pendant la récréation, en ne lui permettant de se joindre aux jeux de ses camarades que quand il l'aura très-bien récitée. Là, il y a une idée morale à la portée de toute intelligence d'enfant : c'est que, la récréation étant un délassement après le travail, celui qui n'a pas voulu du travail ne saurait y prétendre ; c'est qu'il n'est pas juste de partager une récompense avec ceux dont on n'a pas partagé la peine et les efforts. Exigez de même que l'on prenne sur l'heure du jeu le temps de faire ou d'achever le devoir qui aurait dû être terminé en classe ; encore une fois, rien n'est plus naturel. Il y a déjà une punition suffisante dans cette privation du jeu ; punition qui sera d'autant plus efficace, qu'elle cessera dès que l'enfant aura manifesté un peu de bonne volonté, et que par conséquent elle l'engagera à un prompt repentir.

Voilà comment nous comprenons ces *retenus* dont on fait tant usage. Mais qu'un maître n'aille pas froidement priver, pendant un mois entier, l'enfant si faible et si jeune encore, de ces ébats nécessaires à sa santé, nécessaires à son bien-être moral ; que, sous prétexte de le ranimer, il ne s'expose pas à le plonger dans l'abattement et dans le marasme. Quelquefois, peut-être, il pourra interdire le jeu à l'enfant qui aura troublé la classe par sa mauvaise conduite. Mais qu'il se contente de la peine qui résulte de la privation du jeu ; qu'il tienne l'élève enfermé dans l'école, d'où il entendra, captif, les cris joyeux de ses condisciples en liberté. N'est-ce pas assez pour le châtier rudement ? Il faut bien remplir le temps de la captivité, dira-t-on, et, pour cela, il faut donner un *pensum*. Bornez-vous à occuper les élèves retenus par une lecture bonne et utile, sans qu'elle soit amusante ; puis laissez à leur amour du jeu et de la liberté le soin d'achever la punition.

Usez avec ménagement d'une punition qui, trop souvent répétée, nuirait à la santé des élèves. Surtout prenez garde qu'elle n'ait un résultat plus déplorable encore, la corruption des mœurs. Surveillez toujours ou faites surveiller les enfants que vous avez mis en retenue, et interdisez-vous absolument le système immoral de la séquestration : l'isolement complet, mettant l'enfant dans un cachot aux prises avec un inexprimable ennui, le force, pour ainsi dire, à se laisser aller à de funestes habitudes.

Nous admettons en principe les châtimens qui, en causant de la honte et de la confusion au coupable, lui font sentir que sa faute est une dégradation morale. Le soin de la bonne réputation n'est pas de l'orgueil ; c'est un juste respect pour soi-même, que la religion et la morale permettent et encouragent (1). L'enfant la conservera, l'augmentera par une conduite régulière ; mais ses fautes devront lui en faire perdre quelque chose, et certes, pour une âme qui n'est pas blâmée par des corrections continuelles, c'est une dure punition à subir. Inspirez aux enfants l'estime d'une bonne renommée ; rendez-les sensibles à la honte et au déshonneur, et vous mettrez dans leur âme un principe qui les portera au bien.....

« Une honnête pudeur ou la crainte de déplaire sont d'excellents moyens de retenir un enfant dans le devoir. Les punitions ne sauraient produire cet effet, si elles revenaient trop souvent ; elles feraient perdre au contraire tout sentiment de honte.

« Quant à la crainte de déplaire, elle deviendra fort inutile, si les maîtres sont trop prompts à s'apaiser. C'est pourquoi, il faut qu'avant toute chose, ils examinent avec soin si les fautes sont assez considérables pour mériter qu'ils en témoignent du mécontentement. Mais lorsque leur déplaisir a une fois éclaté jusqu'à être suivi de quelque punition, il ne faut pas qu'ils quittent tout d'abord de la sévérité de leur air ; ils ne doivent, au contraire, remettre le coupable dans leur bonne grâce qu'avec quelque peine, différer de lui pardonner jusqu'à ce que son application à bien faire, plus forte même qu'à l'ordinaire, ait prouvé la sincérité de son repentir... Autrement la punition deviendra commune et cessera d'inspirer aucune peine et aucune honte. Après une faute commise viendra le châtiment, et aussitôt après, le pardon ;

(1) Nous entendons par *pensum* un devoir supplémentaire ; quant aux copies de mots ou de vers détachés, que les enfants transcrivent sans faire la moindre attention au sens, nous pensons qu'il faut absolument les proscrire.

Ayez soin de vous conserver une bonne réputation : c'est un bien plus stable que mille trésors précieux. *Eccles.* c. 1. v. 45.

cela sera aussi naturel et aussi régulier que de voir la nuit et le jour se succéder l'un à l'autre." (1)

A. RENDU.

(A continuer.)

BIOGRAPHIE.

LES TROIS LA ROCHEJAQUELEIN.

En sortant, mercredi (25 novembre), du service funèbre du comte Auguste de La Rochejaquelein, je songeais à la destinée de ces héroïques frères dont le dernier vient de nous être enlevé. Certes, sa famille a fait tout ce qui pouvait être fait à Paris pour rendre à l'illustre défunt les honneurs qui lui étaient dus. L'église de Sainte Clotilde avait revêtu les sombres livrées du deuil, sur lesquelles tranchaient les armoiries des La Rochejaquelein, avec les coquilles qui rappellent leur présence aux croisades; la moindre de leur gloire, car ici, la plus éclatante lumière remonte d'une époque voisine de la nôtre, vers un lointain passé, et les ancêtres se trouvent honorés par les descendants. Aux quatre coins du catafalque, entouré d'un brillant luminaire, des statues qui semblent pleurer et les lampes funéraires avec leur triste flamme; tout le clergé paroissial allant au-devant des dépoüillées mortelles de ce grand chrétien; dans la nombreuse assistance, des prêtres, des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul venant payer la dette des pauvres à celui dont la main était toujours ouverte pour donner; quelques écrivains dont la plume est restée fidèle à la cause que les La Rochejaquelein ont servie de leur épée, les représentants de son nom et ceux des nobles familles qui ont déjà quitté leurs châteaux, et enfin, et là, quelques figures militaires dans lesquelles on reconnaissait ces officiers de la garde qui ont brisé leur épée en 1830, et auxquels Alfred de Vigny adressait de si éloquentes adieux. Sur le drap mortuaire, on ne voyait aucun insigne; la vaillante épée du mort n'y était même point déposée. Le cheval de l'intrépide général de la garde royale ne suivait point le char funèbre sous un caparaçon de deuil. Rien qui rappelât sa carrière militaire; point de tambours battant au champ, point de soldats tenant leurs fusils renversés. La volonté du Balafre avait exilé de son convoi toutes les pompes militaires, parce que celui dont il eût accepté les suprêmes honneurs était en exil.

Touchantes, mais cependant incomplètes funérailles! Ce que Paris n'a pu que commencer, la Vendée l'achèvera; la Vendée qui va se lever pour recevoir le dernier venu dans la tombe des La Rochejaquelein, à Saint-Aubin de Baubigné. Que d'années séparent les journées où moururent ces trois frères, tous trois dévoués à la même cause, trois gentilshommes dignes de leurs blasons, trois chevaliers, trois héros!

Le premier, vous le connaissez! C'est ce glorieux Henri de La Rochejaquelein, dont la France n'oubliera jamais la mémoire, et qui mourut à vingt-deux ans, généralissime des armées de la Vendée, après avoir bravement combattu à Thouars, à Fontenay, à Saumur, et avoir eu l'honneur de voir reculer devant lui cette autre gloire de la France, l'intrépide Kléber, qu'il avait vaincu en bataille rangée. Il avait dit: "Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi!" Et, après avoir acquis en moins de deux ans une gloire immortelle, il tomba sur le champ de bataille en 1794, en faisant grâce à un prisonnier.

Le second, vous le connaissez aussi! Ce fut Louis de la Rochejaquelein. Lorsque, au sortir de la tourmente révolutionnaire, la jeune veuve de Lescaure, pressée par sa mère, consentit à sortir de son isolement, elle comprit qu'elle ne pouvait porter qu'un nom après celui de Lescaure: celui de La Rochejaquelein; c'étaient les deux plus grands noms de la Vendée. Les temps étaient moins atroces, mais ils étaient difficiles encore. Le marquis et la marquise Louis de La Rochejaquelein, qui habitaient une partie de l'année le château de Citran, dans le Médoc, et l'autre partie le château de

Clisson, dans le Poitou, étaient surveillés de près par la police de Fouché. Plusieurs fois on fit des tentatives pour obliger le frère de Henri à entrer au service; il déclina ces offres. On insista; il continua à résister. Enfin vint la démarche plus décisive, tentée par M. de Pradt, qui était alors évêque de Poitiers, et qui vint, dans une visite pastorale, coucher au château de Clisson. Le lendemain, il eut un entretien avec Louis de La Rochejaquelein, et lui dit qu'il fallait qu'il s'attachât au gouvernement impérial.

Comme Louis de La Rochejaquelein paraissait très-peu convaincu de cette nécessité, M. de Pradt ajouta: "Choisissez la place qui vous conviendra, mettez-vous à prix." M. de Pradt, cet homme à qui le sens moral manquait, ne savait point qu'il n'y a point de prix qui vaille l'honneur, lequel vaut plus que la vie. Il insista, mais en vain. Comme Louis de La Rochejaquelein prétextait ses affaires, sa santé, les soins à donner à sa jeune et nombreuse famille (il avait cinq enfants), le corrupteur, qui voyait que les motifs de ce refus descendaient d'une sphère plus haute, s'écria, en élevant tellement la voix que Mme de La Rochejaquelein l'entendit de la chambre voisine: "Vous voulez résister à l'empereur, monsieur. Tombez à ses pieds comme toute l'Europe, vos princes ne sont qu'une vile matière!" Louis de La Rochejaquelein resta debout.

Il resta debout, et quand vint l'année 1814, il accourut à Bordeaux et y prépara le mouvement royaliste qui éclata dans cette ville à l'approche du duc d'Angoulême.

Bientôt après l'avènement de la première Restauration, les Cent-Jours arrivèrent. Louis de La Rochejaquelein se jeta dans la Vendée. Le sentiment qui le poussait à lever le drapeau sur cette terre qui gardait le souvenir de son frère Henri est consigné dans une lettre qu'il écrivit quatre jours seulement avant sa mort: "Mon but, disait-il, est d'éviter à la France une seconde invasion; j'espère que nous serons à Paris avant les étrangers."

Comment il mourut, on ne l'a point oublié. Le 4 juin 1815, Louis de La Rochejaquelein commandait une colonne vendéenne, et marchait contre les troupes impériales occupant une forte position. Par trois fois, il avait chargé à la tête de ses troupes l'ennemi retranché dans la ferme des Mathes, sur les bords du Marais. Voyant les Maraisiens accourir à son aide pour soutenir son attaque, il mit son chapeau à la main, rallia les siens et se précipita une quatrième fois sur la position qu'il n'avait pu enlever. Dans ce moment, un peloton de gendarmerie d'élite prit pour point de mire le général vendéen, que sa haute taille mettait en vue. Louis de La Rochejaquelein tomba pour ne plus se relever.

L'élan qu'il avait donné à sa troupe continuant à l'animer, elle poussa l'ennemi jusqu'à une demi-lieue du terrain où venait de se passer cette action militaire. Ainsi mourut Louis de La Rochejaquelein, 4 juin 1815, vingt-et-un ans après la mort de son frère Henri, sur cette terre de Vendée qui avait déjà bu ce sang généreux. Dans la chaleur du combat, on ne s'était point aperçu de sa chute. Le général Canuel, qui servait comme volontaire dans son corps, proposa au dernier des trois frères, Auguste de La Rochejaquelein, de retourner sur le champ de bataille et dans le Marais, pour s'assurer de ce qu'était devenu le général. "Je partis, dit Canuel, accompagné du chevalier de Ponceis, de M. Quériaux, aîné, de M. Foucauld, aide-de-champ du marquis, et de quelques autres officiers. Nous passâmes par Saint-Jean-de-Mont et les Mathes, et nous arrivâmes sur le point où j'avais quitté la veille Louis de La Rochejaquelein.

"Nous questionnâmes les paysans; leurs réponses augmentaient nos angoisses sur la destinée du brave La Rochejaquelein, dont ils ne nous donnaient aucune nouvelle certaine. Ils disaient avoir enterré tous les morts, mais ils ne croyaient pas que Louis de La Rochejaquelein fût du nombre. Cependant, l'un d'eux nous raconta qu'un de ses camarades lui avait dit avoir enterré un homme de haute taille et d'une belle figure, dont le signalement répondait à celui que nous donnions. On envoya chercher cet homme; il arriva et nous conduisit vers une fosse récemment fermée. Pendant qu'on travaillait à l'ouvrir, nous attendions, avec une anxiété facile à comprendre, et dans un morne silence.

(1) Locke. *De l'éducation.*

A chaque pelletée de terre qu'on enlevait, notre cœur battait plus péniblement. Enfin, le cadavre apparut : c'était celui de notre ami !

Quand on apprit à Auguste de La Rochejaquelein, le dernier survivant des trois frères, cette funeste nouvelle, il envoya chercher le corps de Louis par un peloton de vingt-cinq hommes, sous le commandement d'un officier. Ces tristes restes furent recueus par la division du Marais, qui leur rendit les honneurs militaires. Puis, le corps fut inhumé dans le cimetière, au pied de la croix, au milieu des larmes de tous ceux qui assistèrent à cette triste cérémonie. C'est là que Mme de La Rochejaquelein, deux fois veuve, fit prendre les restes vénérés, qui reçurent leur sépulture définitive à la chapelle mortuaire de Saint-Aubin de Sabigné, ce rendez-vous des La Rochejaquelein qui ne sont plus.

Restait le troisième de ses frères, Auguste de La Rochejaquelein. Celui-ci n'était pas destiné par la Providence à mourir sur le champ de bataille, quoiqu'il ne s'y fût point épargné.

Avant même cette crise de 1815, où il devait combattre vaillamment à côté de son frère Louis, il avait montré, sur un autre et plus grand champ de bataille, que les La Rochejaquelein ont assez de sang pour défrayer toutes les gloires. Sous l'Empire, les prétextes qu'avait fait valoir son frère Louis pour ne point entrer dans l'armée, c'est-à-dire, les liens de la famille, de jeunes enfants qu'on ne pouvait abandonner au foyer, n'existaient pas pour Auguste de La Rochejaquelein, dans toute la fleur et dans toute la force de son ardente jeunesse, et qu'aucun lien ne retenait au manoir paternel. On l'obligea, en 1810, à accepter l'épaulette de sous-lieutenant. Il ne la prit, avec MM. de Talmont et de Castries, que lorsque le ministre, qui l'avait fait mettre en prison, irrité de son opiniâtreté, lui eut formellement déclaré que sa captivité ne cesserait que le jour où il entrerait au service. Alors, le chevaleresque jeune homme, s'étant mis en règle avec ses devoirs envers ses sentiments politiques, alla montrer sur les champs de bataille de l'Empire que le sang des frères de Henry de La Rochejaquelein ne s'était pas refroidi dans leurs veines, et rapporta du champ de bataille de la Moskowa, où il était tombé mourant sur un monceau de soldats russes sabrés par sa main, le beau nom de Balafre.

Vous avez vu que, pendant les Cent-Jours, il guerroyait dans la Vendée auprès de son frère aîné. Pendant cette courte campagne, il eut des faits d'armes qui rappelèrent son frère Henri. On peut citer surtout l'attaque du pont de Vrigne, défendu par le général Delaage, avec plusieurs milliers d'hommes, et qu'une colonne vendéenne, commandée par Auguste de La Rochejaquelein et par Dupérat, emporta en quelques secondes, malgré le feu des troupes impériales postées sur les hauteurs et sur la route. Souvenir mémorable ! vingt-trois ans plus tôt, Henri de La Rochejaquelein et Le-cure avaient traversé le même pont au pas de course pour aller, sous le feu du canon, attaquer une barrière. Pendant la seconde Restauration, Auguste de La Rochejaquelein commanda comme colonel le régiment des grenadiers à cheval de la garde, que son frère Louis avait commandé avant les Cent-Jours, et qu'on appelait les grenadiers de La Rochejaquelein. Un grand nombre d'entre eux sortaient de la garde impériale. Ces braves soldats étaient fiers de leur chef, et le chef n'était pas moins fier de son régiment. La bataille de la Moskowa était un lien entre eux. La fraternité du camp rapproche les hommes ; dans les temps antiques, quand deux chevaliers voulaient s'unir par un lien indissoluble, ils tiraient quelques gouttes de sang de leurs veines et les mêlaient dans un vase ; ici le mélange s'était fait naturellement sous le sabre des Russes. Quand le comte Auguste passait à la tête de cette belle troupe, dont quelques rares survivants, si je ne me trompe, sont venus rendre les derniers devoirs à leur colonel dans la cérémonie de mercredi dernier, on se montrait de proche en proche cet homme de haute taille, sur le mâle visage duquel le sabre des Russes avait laissé sa signature, et l'on répétait à voix basse : "Voilà les grenadiers de La Rochejaquelein ! voilà le Balafre !" Plus tard, en 1823, il fit avec honneur la campagne d'Espagne, et ce fut ainsi qu'il

conquit son grade de général de la garde royale. La même bonne fortune domestique qui avait comblé les vœux de son frère Louis, lui était échue. La veuve du prince de Talmont, croyant qu'après avoir porté ce nom illustre, on ne pouvait accepter que celui de La Rochejaquelein, était devenue la compagne de sa vie. Compagne de sa vie et de son courage, comme le montra bien cette femme au cœur de lion, dans les événements de 1832.

Les mauvais jours avaient reparu. La révolution de 1830 avait renversé encore une fois le trône des Bourbons, pour lesquels Henri de La Rochejaquelein était mort en 1794 et Louis de La Rochejaquelein en 1815. Le dernier des trois frères ne voulant servir, comme ses deux aînés, que les princes qui avaient son amour et sa foi, suspendit son épée de combat au-dessus de son foyer, et il attendit. La prise d'armes de 1832, semblable à un de ces éclairs qui illuminent un instant l'horizon puis s'évanouissent, ne lui donna pas même le temps d'arriver en Vendée. Les contre-ordres, les malentendus se succédèrent, les rassemblements, à peine formés, furent dispersés. De braves jeunes gens, qui essayèrent de tirailler dans le Boeage, furent bientôt traqués comme des bêtes fauves, tués ou faits prisonniers. Les plus heureux, et Louis de La Rochejaquelein, digne neveu du Balafre, fut du nombre, réussirent à sortir du territoire français, épuisés de fatigues et blessés, après avoir cent fois risqué leur vie.

La comtesse Auguste de La Rochejaquelein était venue dans une de ses propriétés, voisine du théâtre de l'action, avec Mlle Félicie de Fauveau, son amie, pour préparer les voies au général, trop connu dans le pays pour y paraître tant qu'il n'y aurait pas un rassemblement dont il pût prendre le commandement ; car il aurait été infailliblement arrêté. Quoique absent, on le cherchait. De tout côté, il y avait des mandats d'amener lancés contre lui. Une colonne militaire envahit la ferme de Ronbion, et, poursuivant ses recherches, elle découvrit Mme Auguste de La Rochejaquelein, réfugiée dans un four avec Mlle de Fauveau, son amie.

Toutes deux furent arrêtées. Mais la comtesse Auguste de La Rochejaquelein, avec cette présence d'esprit qui ne l'abandonnait jamais, demanda à passer dans une pièce voisine de celle où on la détenait ; en un instant, elle eut revêtu un costume de paysanne, et, chargeant sur sa tête un lourd fardeau, elle traversa d'un pas calme et tranquille la cour remplie de militaires, sans qu'un muscle de son visage trahit aucune émotion, gagna ainsi le jardin, puis la campagne et disparut. On se mit à sa poursuite, mais sans pouvoir la retrouver. Cette courageuse femme avait joué gros jeu ; dans ce temps-là, c'était souvent à coups de fusil qu'on arrêtait les prisonniers qui fuyaient : Cathelineau, Bonnechose, le jeune Louis de La Rochejaquelein l'avaient éprouvé.

Mlle de Fauveau fut conduite dans la prison de Fontenay, avec MM. de La Tour-du-Pin-Gouvernet, Jules de Beauregard et de la Pinière.

Ces événements se passèrent à peu de distance de l'endroit où le jeune de Bonnechose tombait mortellement atteint, Bonnechose, auquel Mlle de Fauveau devait sculpter plus tard un monument, chef-d'œuvre d'art et de sentiment, et où Louis de La Rochejaquelein, dangereusement blessé, n'échappa qu'avec peine à une poursuite acharnée.

Les événements de 1832 aboutirent à d'innombrables procès. Le comte Auguste de La Rochejaquelein comparut aux assises de Versailles où il fut défendu par Philippe Dupin ; la comtesse, devant le jury d'Orléans, où elle fut défendue par M. Janvier. Tous deux maintinrent avec une inébranlable fermeté leurs opinions, tous deux furent acquittés. Une fois encore le Balafre voulut sentir l'odeur de la poudre qu'il ne lui avait pas été donné de respirer dans le dernier soulèvement de la Vendée ; il se rendit en Portugal, avec son neveu Louis, et combattit vaillamment pour la cause de don Miguel. Mais le temps où il succédait souriait aux défenseurs des causes légitimes semblait avoir fui sans retour. Le Balafre revint seul en rapportant un cercueil,

celui de son neveu Louis, tué le 5 septembre 1832, à l'attaque d'une redoute devant Lisbonne. La veuve de Leseure et de Louis de La Rochejaquelein, sentant toutes les blessures de son cœur se rouvrir, reçut cette chère dépouille à Saint-Aubin-de-Baubigné.

Alors le silence se fit et l'ombre monta autour du Balafre. Étranger aux luttes de tribune et de presse qui retentissaient autour de lui, il regardait couler le temps qui emportait tout ce qu'il aimait, et ne lui apportait que des sujets de tristesse ou d'indignation, et il demandait à Dieu si l'on ne verrait pas enfin se lever l'heure de l'épée. Ce n'était ni un dialecticien, ni un publiciste, ni un orateur, c'était un chevalier. Il étonnait notre temps, et notre temps l'étonnait. Le bruit des villes lui était odieux; il lui fallait la paix de la campagne et la solitude des grands bois. Tous les ans, le majestueux vieillard ouvrait les chasses de Chambord; le bruit des cors et les aboiements de la meute ardente plaisaient à son oreille; sa large poitrine respirait mieux dans cette forêt de Chambord remplie par un grand souvenir. Quand nous le voyions passer, sous le gouvernement de Juillet, avec sa haute taille, que les années n'avaient pu courber, et sa glorieuse cicatrice, nous disions, comme le duc de Berri à la vue du prince de Condé; "Voici venir notre vieux drapeau blanc!"

Il attendit longtemps, rien ne parut; des révolutions se succédèrent, les gouvernements tombèrent et s'élevèrent autour de cet homme, immuable comme la statue de l'antique Honneur. Il demeurait toujours debout, à l'instar des vieux chênes, qui s'élevaient seuls au milieu d'une clairière, derniers représentants d'une forêt disparue. Enfin, la mort, ce noir bûcheron, vint l'abattre d'un coup de sa cognée; il tombe à quatre-vingt-quatre ans (1), cinquante-trois ans après son frère Louis, soixante-quatorze ans après son frère Henri; il meurt, l'esprit et le cœur entiers, à l'âge de sa belle-sœur, l'illustre veuve de son frère Louis, qu'il va rejoindre dans la tombe où l'immortel Henri de La Rochejaquelein les a précédés.

Que les caveaux de Saint-Aubin-de-Baubigné s'ouvrent encore une fois pour recevoir cette noble dépouille; que la Vendée se lève pour accueillir ce fils d'elle comme elle est digne de lui; et, si cela est possible, que la voix épiscopale qui souhaita la bienvenue à la marquise de La Rochejaquelein, allant dormir son dernier sommeil parmi les siens, vienne animer les funérailles du Balafre, et fasse parler, pour l'enseignement des générations nouvelles, cette vie droite et inflexible comme la lance de ces chevaliers qui pouvait se briser contre l'obstacle, mais qui ne pliait jamais! (2).—*Revue de Bretagne et de Vendée.*

ALFRED NETTEMENT.

(1) Le dimanche, 22 novembre, dans son hôtel à Paris. — (*Note de la Rédaction.*)

(2) "Après la messe, entendue avec le recueillement le plus profond, Mgr de Poitiers est monté dans la chaire, et de sa voix éloquent, voilée par la tristesse, a raconté cette noble et sainte vie, d'où ressortaient tant d'admirables enseignements. Choisisant avec un rare bonheur son texte dans les livres saints, le grand et pieux pontife a cité d'abord ces paroles du premier livre des Machabées: "Vous savez combien nous avons combattu, mes frères et moi, et toute la maison de mon père, pour nos lois et pour le temple saint, et en quelles afflictions nous nous sommes vus pour recouvrer notre liberté. C'est pour cela que tous mes frères ont péri en voulant sauver Israël; et je suis demeuré seul. Mais à Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie, tant que nous serons dans l'affliction; car je ne suis pas meilleur que mes frères."

"Le discours tout entier est resté à la hauteur de ces sublimes paroles. Avec un art dont il a seul le secret, Monseigneur de Poitiers a tracé, à l'aide des saints Livres et des Pères, le portrait fidèle de celui dont il racontait la vie." — *G' de QUATREBARNES. Union de l'Ouest*, rendant compte des obsèques à Saint-Aubin, le lundi 30 novembre. — (*Note de la Rédaction.*)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en Conseil, en date du 30 janvier dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires d'Écoles:

Ste. Flore, Comté de Champlain: MM. Onésime Desautniers et Jérôme Deschênes.

St. Germain du Lac Etchemin, Comté de Dorchester: MM. Bélaire Lapierre, Louis Laflamme, Antoine Rancourt, Olivier Rancourt et Narcisse Martin.

Ste. Pétrée, Comté de Nicolet: M. Onésime Rousseau.

Ste. Victoire, Comté de Richelieu: M. Olivier Cournoyer.

St. Polycarpe, Comté de Soulanges: MM. James William Bain, Paul Vincent, Pierre Isaac Prieur, Nicolas Gallagher et Antoine D'Aout.

ÉRECTION ET ANNEXION DE MUNICIPALITÉS.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par un ordre en Conseil, en date du 30 janvier dernier, 1o. ériger en municipalité scolaire la Mission de St. Germain du Lac Etchemin, dans le comté de Dorchester, comprenant, 1o. une partie du township de Were, savoir: les 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs; de la Rivière Etchemin à la Rivière Famine pour les 1er et 2e rangs; au 33e lot, pour les 3e et 4e rangs, et au 25e exclusivement pour le 2e rang. 2o. Une partie du township de Standon, savoir: les 1er, 2e, 3e et 4e rangs; de la Rivière des Fleurs à la Rivière Etchemin. 3o. Une partie du township de Craubourne les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e rangs; du 44e lot du 30e exclusivement.

Laterrière.—Annexer de nouveau à Laterrière la moitié nord du No. 5 du rang ouest du township Laterrière, les Nos. 6, 7 et 8 du même rang, ainsi que les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 du 2o rang, toutes parties qui en avaient été distraites le 24 juin 1865, pour être annexées à Chicoutimi.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE GASPÉ.

École élémentaire, 1ère classe A.—M. George Gaudin.
2 février 1869.

E. J. FLENN,
Secrétaire.

BUREAU D'AYLMER.

École élémentaire, 1ère classe A.—Mlle Margaret McMillan; MM. James Kearney et Malcolm S. Boyd.

Deuxième classe.—Mlle Henrietta Hugg.
2 février 1869.

J. R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DE SHERRBOOKE.

Académie, 1ère classe A.—Mlle Mary A. Rugg.

École élémentaire, 1ère classe A.—Mlles Isabella A. Brown, Phoebe D. Farnsworth et M. William Traynor.

Deuxième classe.—Mlles Hannah E. Rand, Eunice Nash, et Cynthia A. Bowen.
2 février 1869.

S. A. HUND,
Secrétaire.

BUREAU DE POSTAGE.

École élémentaire, 1ère classe A.—MM. Hugh McIver, Malcolm Blakely et Duncan Campbell.

Deuxième classe.—Mlles Hannah Hodgins, Elizabeth Wilson et M. William Fanning.

5 mai 1868.

École élémentaire, 2^{ème} classe A.—Mlle Mary Ann Wilson.
4 août 1868.

École élémentaire, 1^{ère} classe A.—M. Joseph Totton.
Deuxième classe.—M. Robert Robinson.
3 novembre 1868.

École élémentaire, 1^{ère} classe A.—MM. Terence Maverly Shipman,
William Hains Boyle et Mlle Janet Graham.
Deuxième classe.—Mlle Ruth Hodgins.
2 février 1869.

OYDE LEBLANC,
Secrétaire.

BUREAU DE RIMOUSKI.

École élémentaire, 1^{ère} classe F.—Mlle Arthémise Bélanger.
Deuxième classe.—Mlles Luce Dumont et Annie Brough, A.
2 février 1869.

P. G. DUMAS,
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC (PROVINCE DE QUÉBEC), FÉVRIER ET MARS 1869.

Écoles du Soir à Québec.

De nos jours, quand il s'agit de transmettre à la postérité le nom d'un homme qui a rendu quelque service, on lui élève un monument : c'est en effet un signe évident de la reconnaissance publique ; mais on est bien loin de songer que les œuvres de cet homme sont elles-mêmes le monument le plus stable qui rappellera son nom à la reconnaissance des peuples. C'est ce que comprennent cependant, les amis et les admirateurs de M. Frédéric Ozanam, l'illustre fondateur de la Société St. Vincent de Paul, lorsqu'ils se réunirent pour lui élever un monument. Ils n'ont choisi ni le marbre, ni le bronze, mais ses propres écrits. " Leur main fidèle et respectueuse, dit le Rév. P. Lacordaire, a rassemblé ces pages dispersées, et leur a donné, malgré la mort, une unité qu'elles tiennent bien moins de leur disposition posthume que du souffle qui les anime d'un bout à l'autre. L'érudit, l'homme pieux, l'orateur s'y révèlent dans un tissu qui ne faiblit jamais, et cette lecture inspirera toujours ensemble le regret et l'admiration, le regret d'une vie si rare et sitôt tombée, l'admiration de talents si divers dans un même esprit. Pour M. Ozanam ce témoignage d'amitié, quoique très-flatteur, n'était pas nécessaire, son nom passait à la postérité avec l'œuvre de toute sa vie, la St. Vincent de Paul. Et aujourd'hui il n'y a pas de peuple si éloigné, de pays si barbare où cette Société continuant, augmentant même l'œuvre de son fondateur n'ait acquis des droits à l'admiration et à la reconnaissance de tous, philosophes ou croyants, catholiques ou protestants, grands ou petits. Et chaque nouveau service que rend à la société cette œuvre de charité est, comme pour nous aujourd'hui, l'occasion d'un nouveau chant de louange pour son fondateur, un degré de plus à son monument. C'est surtout dans un pays comme le nôtre que cette grande et noble société rencontre des difficultés et des besoins dignes du zèle et de la charité qui anime tous ses membres. C'est surtout pendant le cours de nos longs hivers, lorsque le manque de travail, les rigueurs de la saison, mettent au jour la pauvreté de toute une population de nos villes, que l'on peut apprécier l'utilité de pareilles sociétés et les services qu'elles rendent.

Recevoir l'enfant pauvre, l'instruire, lui donner les soins que réclament ses premières années ; mettre à l'abri des intempéries des saisons rigoureuses, venir en aide aux nécessités physiques et morales de l'orphelin, de la veuve, de l'infirme et du vieillard débil, tel a toujours été le but charitable de la Société St. Vincent de Paul depuis sa fondation. Ce but élevé, ce programme héroïque, il a toujours été dicté et suivi par le fondateur lui-même. Que restait-il donc à faire à ses successeurs dans cette magnanime voie de la charité ? Comment ces nobles membres de la Société St. Vincent de Paul pouvaient-ils étendre l'œuvre de leur fondateur ? St. Vincent de Paul leur patron avait fondé des hôpitaux pour préserver de la mort les petits enfants qu'on exposait dans les rues, il avait de plus établi des hôpitaux pour les insensés, pour les vieillards, pour les galériens, pour les mendiants ; enfin la charité qui avait débordé de son cœur avait embrassé le monde entier. Il semblait donc qu'il était impossible d'aller plus loin, on était porté à croire que tout ce qui pouvait être fait pour venir en aide à l'humanité indigente, l'instruire et la consoler, l'avait été par ce grand saint ; que ses disciples, comme Ozanam et ses imitateurs, pouvaient à force de zèle continuer son œuvre, mais que les fruits de leur charité ne pouvaient pas s'étendre au-delà.

Cependant on vient de nous prouver le contraire aujourd'hui. Il était donné aux imitateurs d'Ozanam sur ce continent, il était donné à la Société St. Vincent de Paul de Québec de propager encore davantage le feu de la charité, d'étendre ses services au-delà des indigents et des mendiants, en faisant donner une instruction gratuite à une classe de la société qui tout en ne manquant de rien n'a cependant pas les moyens ni le temps de s'instruire comme elle le voudrait. " Cette Société a compris qu'entre l'enfant qui réclame les premiers soins et le vieillard nécessiteux, secourus par les Conférences, il existait une classe de jeunes hommes qui méritait à tous les titres un intérêt et une sollicitude toute spéciale. C'est cette foule de jeunes gens commis, employés d'ateliers, de bureaux, apprentis, appartenant pour la plupart à de braves et honnêtes familles de nos campagnes, qui viennent dans nos murs chercher les moyens de se créer un avenir. " Donner une instruction chrétienne à ces jeunes gens, compléter leur éducation commerciale, la commencer même si c'était nécessaire, c'est ce qu'a voulu faire et ce qu'a fait la Société St. Vincent de Paul aidée de Monseigneur l'Archevêque de Québec, en fondant et en organisant les écoles gratuites du soir.

Aussitôt que la Société St. Vincent de Paul eut décidé l'établissement de cette école et qu'elle eut reçu l'approbation de l'Archevêque et du Président du Conseil Supérieur, on se mit à organiser un *Bureau de l'Œuvre*. Ce Bureau se compose d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Chapelain comme Directeur de l'école. Ces officiers furent choisis parmi les principaux membres des différentes Conférences.

Il fallut ensuite, avant l'ouverture des classes, engager un nombre suffisant de professeurs. Parmi ceux dont on a pu s'assurer les services figurent deux professeurs à l'École Normale Laval, qui ont voulu, tout en acceptant un traitement modique, prendre aussi part à cette grande œuvre de charité. Nous sommes heureux de voir, par le rapport que nous avons sous les yeux, que la Société a tout lieu de se féliciter du zèle et des aptitudes

de ces professeurs. Trois autres professeurs ordinaires complètent le corps enseignant.

Les Révérends Frères des Ecoles Chrétiennes, les Membres d'Éducation et MM. les Commissaires catholiques de Québec ont aussi été heureux de contribuer à l'établissement de l'école du soir, en mettant pour cet effet à la disposition de la Société St. Vincent de Paul, les grands et spacieux appartements de l'école des Glacis.

Enfin le 2 décembre 1868, jour annoncé pour l'ouverture des classes, une foule d'aspirants se pressaient aux portes, les salles étaient comblées. Si grande était l'assistance, que de toute nécessité il fallut faire un choix (500 et plus se présentaient). Il fut décidé qu'il n'y aurait d'admis que les jeunes gens depuis 15 à 25 ans. Le lendemain les choses commencèrent à fonctionner régulièrement. Le Rapport que nous avons sous les yeux résume ainsi le programme de l'enseignement :

Dans la première classe, on enseigne la tenue des livres en anglais, l'arithmétique, français et anglais, dictée anglaise, avec traduction, et les différentes branches de l'éducation commerciale. Dans la 2^e classe, les matières sont les mêmes, mais les élèves sont moins avancés.

Dans la 3^eme classe, lecture française et anglaise, conversation anglaise, éléments d'arithmétique et calligraphie, etc.

Dans la 4^eme classe, sont enseignés aux commençants les rudiments des langues française et anglaise.

Les classes s'ouvrent à 7 heures, et se ferment à 9 heures par la prière du soir, après laquelle ceux qui ont la volonté et le loisir de le faire, restent à s'occuper pendant quelques instants à la lecture des journaux que les éditeurs des différentes feuilles canadiennes ont envoyé gratuitement. Puis il y a une instruction religieuse, ou une lecture intéressante qui se prolonge jusque vers les 10 heures. Généralement tous sont avides de cette manière agréable de s'instruire ; et ceux qui sont dans la stricte obligation de partir, s'éloignent mais à regret.

Tous les jeudis, de 7 à 8 heures, les classes se réunissent en une seule, et il leur est donné un cours de bonne éducation.

On a cru sage de considérer comme règle l'obligation imposée à chaque élève d'avertir le Directeur quand il doit s'absenter plus de huit jours, sinon, ce laps de temps écoulé, sa place est donnée à un autre.

Des citoyens généreux de cette ville ont déjà montré l'intérêt qu'ils prenaient à cette œuvre charitable en envoyant quelques ouvrages destinés à former le commencement d'une bibliothèque. Nous espérons qu'un si bel exemple ne manquera pas d'être imité, car les avantages d'une bibliothèque dans une institution semblable sont compris de tous.

Le maintien des écoles gratuites du soir de même que leur organisation, est fondé sur le zèle des membres de la Société St. Vincent de Paul, les secours du clergé canadien et la charité des citoyens de cette ville. Cette œuvre ne peut donc que grandir et prospérer comme tout ce qui se fait sous le patronage de la Société St. Vincent de Paul ; car le zèle de ses membres est au-dessus de toute épreuve, de même que le désintéressement du clergé canadien est insurpassable et la charité des citoyens inépuisable. Les vœux que nous formons pour le succès de cette institution ne manqueront donc pas d'être exaucés, et l'établissement produira les fruits qu'on a droit d'en attendre.

En accusant avec reconnaissance réception du document suivant, nous pouvons assurer les personnes à la tête de cette œuvre, qu'elles trouveront toujours dans les colonnes de ce journal le plus cordial appui.

Assemblée des élèves de l'École du Soir, pour voter des remerciements aux journaux français de cette ville.

A une assemblée générale des élèves de l'École du Soir, tenue au Glacis le 23 du courant, M. Philippe Pelletier est prié de présider l'assemblée, et M. Laurent Lestourneau d'agir comme secrétaire.

Proposé par M. M. Havard, secondé par M. Ludger Dulac ;

Que c'est avec plaisir et intérêt que les élèves de l'École du Soir ont lu, pendant ces trois derniers mois, les journaux dont les noms suivent : le *Canadien*, le *Journal de Québec*, le *Courrier du Canada*, l'*Événement* et le *Journal de l'Instruction Publique*, ce dernier en français.

Proposé par M. J. B. Gaumont, secondé par M. Alphonse Dion.

Que des remerciements soient votés à MM. les Éditeurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, du *Courrier du Canada*, de l'*Événement*, du *Journal de l'Instruction Publique* et du *Journal of Education* pour la bienveillance qu'ils ont témoignée aux élèves de l'École du Soir, en leur expédiant gratuitement leurs intéressantes feuilles.

Proposé par M. Alfred Dubé, secondé par M. Pierre Dorion ;

Que la copie des présentes résolutions soit expédiée aux Éditeurs des feuilles sus-mentionnées.

PHILIPPE PELLETIER,
Président.

LAURENT LESTOURNEAU,
Secrétaire.

Visite du Gouverneur Général à Villa-Maria.

Hier, à midi, Son Excellence Sir John Young se rendait à Villa-Maria pour visiter cette magnifique maison d'éducation dirigée par les Sœurs de la Congrégation. Il était accompagné par Son Honneur le Maire, l'Hon. John Rose, l'Hon. M. Campbell, l'Hon. J. Young, le Colonel McNeil, A. D. C., le Colonel Duchesnay, Aide de Camp Provincial, et M. Turville, Secrétaire du Gouverneur.

A son arrivée, Son Excellence fut reçue par MM. C. A. Leblanc, C. R., et Louis Beaudry. Entres autres citoyens distingués qui étaient présents, on remarquait MM. A. M. Delisle, Victor Hudon, Dr. Trudel, F. P. Pominville, L. Bétournay, etc.

Il y avait aussi un grand nombre de dames canadiennes et anglaises.

Une brillante musique se faisait entendre lorsque Son Excellence entra dans la vaste salle où étaient réunis et les sœurs et ce joyeux essaim de jeunes demoiselles toutes vêtues en habits de fête.

Le gouverneur fut présenté à toutes les dames présentes ainsi qu'à Mlle. McGee, fille du regretté homme d'état, et dont les talents sont riches de promesses.

Mlle. Doyle s'avança alors et lut l'adresse suivante à Son Excellence :

EXCELLENCE,

Bien avant votre arrivée dans nos climats, la renommée vous avait fait connaître jusque dans notre solitude de la montagne ; et nous attendions avec anxiété la venue de l'illustre représentant de Sa Très Gracieuse Majesté, de celui qui a tant travaillé non seulement dans sa patrie, mais même sur la terre étrangère et lointaine, pour l'honneur et la gloire de l'empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. Vive et sincère a été la bienvenue qu'on a souhaitée à Votre Excellence dans cette noble cité du Mont-Royal. Non moins vive aussi et non moins sincère est celle que nous vous offrons, tandis que nous nous empressons avec orgueil d'inscrire votre nom avec ceux des illustres visiteurs qui ont honoré de leur présence cette villa, autrefois la résidence des Gouverneurs du Canada. L'éloquence a épuisé toutes ses

ressources pour féliciter Votre Excellence à son arrivée en cette cité ; et tous les sentiments de loyauté, de dévouement et de respect trouvent un fidèle écho dans nos jeunes cœurs.

Nous sèmerions volontiers des fleurs sur votre route, comme à l'époque où votre noble prédécesseur et sa gracieuse compagne vinrent au milieu de la belle saison d'été, couronner nos efforts à la fin de l'année scolaire. Mais bien que le rude hiver ait flétri la scène si belle qui brillait naguère, nous pouvons offrir à Votre Excellence des fleurs qui ne se faneront jamais, d'ardents souhaits pour votre bonheur, un avenir non moins brillant que le passé. Que votre nom, Excellence, soit gravé au fond de tous les cœurs Canadiens, et associé à tout ce qu'il y a de plus prospère, de plus grand et de plus glorieux dans l'histoire de cette nouvelle nation, aux destinées de laquelle vous venez présider."

Mlle. M. Leblanc lut ensuite une gracieuse adresse en français et présenta à Son Excellence un magnifique bouquet de fleurs pour être remis à Lady Young.

Voici les paroles de l'adresse :

EXCELLENCE,

Le boeage ne retentit plus, il est vrai, des doux chants des oiseaux ; la froide bise de l'hiver a glacé notre charmant parterre, mais la déesse des fleurs n'a pu nous refuser quelques uns de ses dons pour ce beau jour, et voici qu'elle vient vous présenter ce modeste bouquet en l'honneur de Lady Young. Il lui dira, Excellence, mille choses de gracieux, d'aimables, que nous sentons bien vivement en ce moment, mais que nous ne saurions exprimer. Veuillez l'accepter pour elle, Excellence, avec nos vœux, nos souhaits, notre reconnaissance et nos hommages les plus respectueux.

Son Excellence était visiblement émue lorsqu'elle prit la parole pour répondre aux exquises choses si bien dites par Mlles. Doyle et Leblanc au nom de leurs charmantes compagnes. Voici en quels termes choisis et bienveillants elle s'exprima :

MESDAMES ET MESDEMOISELLES,

Je vous remercie bien cordialement pour les paroles de bienvenue que vous m'avez adressées par la bouche de cette charmante jeune demoiselle, et aussi pour le magnifique bouquet que vous m'avez présenté. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion, comme représentant de Sa Majesté, de visiter cette institution destinée à l'éducation de la jeunesse, cette douce et plaisante retraite consacrée à l'étude, à la direction et à la pratique de ces qualités nobles et solides qui font la femme du foyer domestique.

Tei, mesdames, vous pouvez initier vos élèves, dans une sphère plus modeste, à toutes les nobles vertus que notre gracieuse souveraine pratique sur le trône, en donnant un si bel exemple à tout le monde chrétien.

Je conserverai un agréable souvenir des moments que je viens de passer au milieu de vous. Je vous remercie des bons souhaits que vous avez exprimés pour Lady Young ; et je n'oublierai pas de lui en faire part en lui remettant votre beau bouquet.

Je ne saurais trouver une interprétation plus gracieuse et plus fidèle de vos sentiments que celle qui m'est fournie par les belles fleurs qui composent ce bouquet."

L'air national fut alors joué avec accompagnement de l'orgue, du piano, de harpes et guitares, qui unissaient leur harmonieuse mélodie. L'exécution de la musique est due à Mlles. M. L. Chaput, G. Doyle, E. Tremblay, G. Leprohon, P. Venner, L. Baner, A. Leblanc, L. Pouliot et E. Massoletti.

Son Excellence était émerveillée du goût et de l'art avec lesquels les Demoiselles faisaient les choses ; à plusieurs reprises elle ne put cacher son admiration. Les ministres du gouvernement fédéral exprimaient le même enthousiasme.

Le Gouverneur et sa suite passèrent ensuite dans le salon où un délicieux goûter était servi. Son Excellence se fit encore remarquer par son affabilité et sa courtoisie ; elle causa agréa-

blement et parla avec beaucoup de bonheur notre belle langue française.

Madame la Supérieure de Villa-Maria conduisit ensuite Son Excellence et ceux qui l'accompagnaient dans toutes les parties intérieures du couvent qu'elle trouva aussi bien disposées que bien finies et adaptées à l'institution. Sir John Young s'intéressait à tout et sur sa demande, les Dames de la Congrégation promirent de lui envoyer la vie de leur sainte fondatrice, la vénérée sœur Bourgeois, dont l'abbé Faillon nous a redit le dévouement dans d'éloquentes pages.

Son Excellence laissait peu de temps après l'antique résidence de Monkland naguère embellie par la présence du bien aimé Lord Elgin, l'un de ses plus estimables prédécesseurs, et transformée aujourd'hui en le couvent de Villa-Maria, dont Sir John Young conservera sans doute les meilleurs souvenirs, comme celles qu'il a honorées de sa visite se rappelleront longtemps son passage au milieu d'elles !

Dans l'après-midi, Son Excellence a fait visite à l'Université McGill, en compagnie du Lieut. Gouverneur Howland, de l'Hon. John Rose, de l'Hon. M. Campbell, de Son Honneur le Maire, etc.

Le Gouverneur fut reçu par les directeurs et les gradués des trois Facultés dans la salle William Molson, qui était remplie d'assistants.

Une adresse lui fut présentée par l'Hon. M. Ferrier, au nom de l'Université, et à laquelle Son Excellence répondit dans les termes les plus heureux.

Le Principal Dawson a pris ensuite la parole en esquissant l'histoire de l'Université.

Après la présentation des directeurs de l'institution et des étudiants à Son Excellence, Sir John Young parla brièvement sur les avantages de l'éducation qu'on ne considérerait plus comme un luxe, mais bien comme une nécessité.

Le Gouverneur visita le musée de l'Université, puis se rendit avec sa suite à la société d'histoire naturelle où les mêmes honneurs lui furent rendus.

Visite de Son Excellence le Gouverneur Général aux Ecoles Chrétiennes des Frères de Montréal.

Le 5 Février, à 11 heures, Son Excellence le Gouverneur arrivait à la porte de la maison des Frères, rue Côté, avec son état-major et accompagné des Hons. MM. Campbell et Rose, A. M. Delisle, Eer., etc. Elle fut reçue à l'entrée par le Président Frère Anthony, directeur, et le Dr. De Bonald, un des médecins des Frères. Son Excellence et les messieurs de sa suite furent immédiatement conduits dans la grande salle d'exercice, où tous les frères et un grand nombre d'élèves étaient réunis. Le corps de musique du Faubourg Québec exécuta l'hymne national, *God save the Queen*, avec beaucoup de goût et d'art, et le *St. Patrick's day* ; deux autres morceaux de musique furent chantés par les élèves dirigés par le frère Flamian du faubourg St. Laurent. Ces jeunes musiciens font honneur à leurs maîtres.

Deux adresses de bienvenue, l'une en anglais, l'autre en français furent lues et présentées par deux élèves ; voici l'adresse française ;

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les élèves des écoles chrétiennes, demandons humblement qu'il nous soit permis de déposer aux pieds de Votre Excellence, en cette circonstance solennelle, nos hommages respectueux et l'expression de notre vive gratitude.

La condescendance dont Votre Excellence use en daignant nous honorer de son aimable présence dans cette enceinte, est

pour nous une preuve convainquante qu'Elle a à cœur le bonheur de notre pays, puisque par là Elle encourage si puissamment l'éducation, — source de nobles jouissances pour l'individu qui la reçoit et moyen de prospérité pour une nation.

Nous prions Votre Excellence de vouloir bien accepter nos sincères remerciements pour le haut et bienveillant intérêt qu'Elle nous porte en ce moment, et d'avoir pour agréables les vœux que nous adressons au Ciel pour le bonheur de Notre Très-Gracieuse Reine, la félicité de Lady Young, et le succès de toutes les nobles entreprises de Votre Excellence pour la gloire et la prospérité de notre belle Province, — perle la plus précieuse de la Couronne Britannique.

Son Excellence répondit en anglais et en français aux adresses qui lui avaient été présentées. Elle s'exprima à peu près en ces termes :

Messieurs et mes Enfants :

J'éprouve un bien sensible plaisir en recevant votre adresse de bienvenue et je sais d'avance qu'elle ne manquera pas de faire éprouver à Lady Young les sentiments et les émotions que je ressens moi-même en ce moment par suite des choses obligantes que vous m'adressez à son égard. L'esprit de patriotisme qu'elles énoncent, émanant de vos jeunes cœurs, ne me laisse aucun doute que vous ne suiviez fidèlement les sentiers de vos supérieurs dont j'ai déjà reçu durant mon court séjour au milieu de vous, la manifestation de tant de preuves de loyauté envers le Trône et d'attachement aux institutions britanniques.

En temps et lieu les places qu'ils occupent pourront être les vôtres et vos efforts devront être dirigés pour compléter, consolider les institutions dont ils posent maintenant les bases. Il ne peut y avoir de meilleurs et de plus sûrs préparatifs pour atteindre ce but désirable qu'une bonne éducation chrétienne.

Cette institution, où nous sommes maintenant réunis, vous offre à tous les avantages de pouvoir arriver un jour à occuper des places aussi distinguées.

Je vous engage à vous prévaloir de ces beaux avantages qu'ils offrent à votre jeunesse et que vous possédez maintenant et, je vous en réitère l'avis, que je suis sûr que l'on vous inculque tous les jours ; mais s'il arrivait qu'un mot de ma part put se faire ressentir même chez un seul d'entre vous et fructifier, comme le grain dans une terre fertile, je me considérerais grandement récompensé en ayant été présent ici ce jour à l'institution des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Son Excellence manifesta ensuite le désir que tous les frères lui fussent présentés individuellement. Elle leur serra cordialement la main à tous. Le Directeur appela l'attention de Son Excellence sur le frère Adelbertus, un des vétérans de l'Institut, et qui est le premier frère qui vint de France en Canada pour former des établissements d'éducation, et il est le dernier des vigoureux pionniers du Vénéral De La Salle qui furent envoyés en Canada, il y a quelque trente-quatre ans, pour défricher le sol de l'intelligence canadienne.

En se retirant, Son Excellence fut accompagnée jusqu'à sa voiture par le Frère Directeur Anthony et le Dr. de Donald.

Le Frère Visiteur Provincial est actuellement occupé à visiter les établissements de la Province ; il est aujourd'hui à la maison de Ste. Marie de la Beauce.

Le Frère Directeur Anthony, qui le remplace en son absence, a dignement fait les honneurs de la réception de Son Excellence.

La visite d'un Gouverneur aux maisons d'éducation est toujours un événement qui fait époque dans les annales des institutions qui ont eu cet honneur ; l'échange de compliments qui a toujours lieu, ranime le zèle des maîtres et stimule l'application des élèves ; ce n'est donc pas une vaine gloire que cet honneur, mais bien réellement un profit moral. — *Minerve.*

Trente-sixième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 29 Janvier 1869.

Présents : — M. l'abbé Verreau, MM. les inspecteurs d'écoles Valade et Caron, MM. M. Emard, président ; J. O. Cassegrain, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; U. E. Archambault, bibliothécaire ; C. Ferland, conseiller ; MM. les professeurs Faboy et Godin, L. Kérouack, G. Martin, J. E. Roy, J. Guérin, O. Gauthier, S. Boutin, R. Savignac, A. Lanctôt et les élèves de l'École Normale.

Après la lecture et l'adoption du compte-rendu de la dernière conférence, M. Martin lut un essai sur l'Éducation et l'Instruction, en appuyant particulièrement sur la nécessité d'une bonne éducation.

En effet ces deux choses sont de la plus grande importance pour l'homme et pour la société ; mais on peut dire avec raison que l'éducation est encore plus nécessaire que l'instruction, puisqu'elle comprend toute la nature morale : l'intelligence, la conscience, la volonté. L'instruction développe l'intelligence de l'homme ; mais l'éducation grandit son cœur, corrige ses mœurs, et le rend meilleur en lui-même et pour la société. Il suit naturellement que l'homme a besoin d'éducation encore plus que d'instruction, et que c'est surtout dans l'enfance qu'il est nécessaire de le former, de l'élever, comme on dit ordinairement.

C'est là d'ailleurs ce que l'expérience nous montre tous les jours. Quelle extrême différence entre les enfants, entre les hommes *bien élevés* et ceux qui ne le sont pas ! Autant les premiers consolent, autant les derniers affligent et deviennent une plaie pour la société. Car l'homme décebu est rempli de mauvais penchants, qu'il faut absolument redresser pendant que la chose est facile. L'enfant est un arbuste dont on peut diriger la croissance ; l'homme est un arbre entier qui se tient du côté qu'il a poussé d'abord, et qu'on ne redresse un peu qu'en le mutilant.

Telle est la pensée qui a inspiré la lecture de M. Martin. En se plaçant sur ce terrain solide, il lui a été facile de conclure qu'il ne faudrait pas négliger l'éducation proprement dite dans nos écoles ; mais qu'au contraire, l'éducation doit être leur objet immédiat, leur objet essentiel. Il faut avant tout bien élever les enfants ; car, si l'homme instruit est utile, l'homme de bien est nécessaire. C'est l'homme de bien qu'il faut surtout former dans le plus grand intérêt de la société, et pour assurer, à l'homme lui-même la plus grande somme de vrai bonheur.

La lecture de M. Martin fut suivie d'une discussion sur la "meilleure méthode d'enseigner l'anglais dans nos écoles françaises," à laquelle prirent part M. l'abbé Verreau, M. Valade, MM. Boudrias, Faboy-Kérouack, Archambault, Ferland, Roy, Martin et Guérin.

La loi fondamentale de la pédagogie est de passer du *connu* à l'*inconnu* ; c'est la meilleure méthode à suivre, celle que nous indiquent la logique et le simple bon sens. On passe ainsi de l'idiotisme que l'on sait à la langue que l'on veut apprendre ; le premier sert à l'autre de moyen de communication.

Les avis furent d'abord partagés sur cette opinion que l'enseignement de l'anglais doit se donner *en anglais*. Elle est discutée avec habileté, et les débats qui pouvant se résumer comme suit, furent des plus animés :

La meilleure marche à suivre dans l'enseignement de l'anglais doit être basé sur ce principe : Aux enfants qui ne savent pas un mot de cette langue, il est bien clair qu'il faut commencer par leur enseigner en français ; on aura beau leur parler la langue étrangère, il faudra bien leur dire ce que signifient telle et telle expression dans la langue qu'ils savent déjà. Car si les enfants ne comprennent pas, ou comprennent mal ce que dit le maître, ils finiront par devenir inattentifs et même indifférents aux leçons, et leur intelligence, au lieu de se développer demeurera comme frappée d'inertie. Il n'est pas de système qui tienne en face de cette absolue nécessité.

Mais si les enfants comprennent déjà assez la langue qu'on veut leur enseigner, qu'ils l'aient apprise à la maison paternelle ou ailleurs, alors c'est chose différente, et il leur est plus avantageux d'étudier dans la langue qu'ils apprennent. Les progrès seront plus rapides ; car ils mettront en pratique ce qu'ils étudient.

La question suivante sera discutée à la prochaine conférence : "Serait-il à propos d'enseigner l'agriculture et l'horticulture dans nos écoles ?"

Et la séance fut ajournée jusqu'au dernier vendredi de mai prochain, à 9 heures de l'avant-midi.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire,

Trente-sixième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval, tenue le 30 Janvier 1869.

Furent présents : Le Rév. M. Thos. A. Chaulouet, Principal; MM. les Abbés Carrière et Déziel, M. l'Inspecteur Jumeau. MM. L. Lefebvre, vice-président. A. Esnouf, secrétaire; N. Lacasse, F. N. Toussaint, N. Thibault, J. Bte. Cloutier et McSweeney, professeurs à l'École Normale, MM. J. Létourneau, J. Couture, E. Gauvin, J. B. Dugal, S. Simard, O. Ryan, Laboulté, L. T. Dion, Z. Lapiere, S. Fortin, E. Tremblay; et les élèves de l'École Normale.

En l'absence du président, M. L. Lefebvre, vice-président, prend le fauteuil. Après que le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté, M. L. Lefebvre fit une lecture sur la météorologie; ensuite vint M. Thibault, qui parla longuement sur l'excellence de la grammaire publiée par M. C. J. L. Lafrance; laquelle a été dernièrement approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique.

L'Association s'occupa ensuite du sujet de discussion suivant: Quelles sont les branches d'instruction qui doivent principalement occuper l'Instituteur? M. l'Inspecteur Jumeau et M. le professeur Toussaint parlèrent longuement sur le sujet, ainsi que plusieurs instituteurs; mais n'ayant rien décidé, on résolut de continuer la discussion à la prochaine conférence.

M. N. Thibault propose secondé par M. N. Lacasse.

Que M. le président soit autorisé à écrire à l'honorable M. Chauveau, pour lui demander de vouloir bien accorder à l'École Normale Laval, pour l'usage des élèves-maîtres et des instituteurs, quelques-uns des nombreux volumes de la bibliothèque du Département de l'Éducation:

Proposé par M. A. Esnouf secondé par M. N. O. Couture:

Que cette association a eu avec plaisir la nomination de Ed. Carrier, Eccl., au poste d'inspecteur des écoles des Comtés de Lévis et de Dorchester; que cette nomination est une juste récompense des longs services rendus à l'enseignement par ce Monsieur, et est en même temps une preuve que le gouvernement veut faire de cette charge une récompense aux instituteurs qui ont vieilli dans l'enseignement.

M. N. Thibault propose, secondé par M. Bte. Cloutier:

Qu'il ne soit plus, à l'avenir, envoyé de circulaires aux membres de l'association pour les inviter à assister aux conférences, attendu que l'époque où elles ont lieu est fixée par les règlements, et est parfaitement connue des instituteurs.

M. N. Thibault propose, secondé par M. J. Létourneau:

Qu'une humble adresse soit présentée à l'honorable Ministre de l'Instruction Publique, lui exposant:

Que le besoin d'ouvrages sur l'éducation se fait vivement sentir;

Qu'il est à peu près impossible de s'en procurer en Canada;

Que dans l'opinion des membres de l'association, le plus sûr moyen de mettre à la portée des instituteurs et des institutrices, les meilleurs traités de pédagogie, publiés à l'étranger, surtout en France, serait d'avoir dans un endroit central, un dépôt d'ouvrages de cette nature.

Qu'en conséquence, cette association croit devoir formuler le vœu qu'un tel dépôt soit placé au ministère de l'Instruction Publique.

Les Messieurs suivants se sont inscrits comme conférenciers: MM. C. Dufresne, A. Simard et Norbert Thibault.

Ajourné au dernier samedi de Mai prochain.

L. LEFEBVRE,
Président.
A. ESNOUF,
Secrétaire.

Petite Revue Mensuelle.

Il serait assez naturel de commencer une revue du mois de Février, par discours du temps, énumérer toutes les tempêtes de neige et compter tous les toits effondrés. Cette année, il y aurait matière pour toute une chronique, et le retard des mailles servirait d'excuse pour l'absence d'autres nouvelles. Dans tous les cas, il est impossible de donner les nouvelles du mois sans parler de neige. Sir John Young visite Montréal durant une tempête de neige, et pendant son séjour dans cette ville, la neige accumulée sur les toits enfonce la Halle St Patrice, et plusieurs maisons privées; les membres des deux Chambres, en congé de dix jours se déborent aux félicitations de leurs électeurs et aux joies de la famille pour aller s'enneiger,

en vue peut-être du clocher de la paroisse, et arrivent à Québec trois jours après la fin de la petite vacance. Enfin, si vous aimez la neige, vous pouvez lire, vous en trouverez partout.

Le premier de Février, Son Excellence le Gouverneur-General arrivait à Montréal, où il était reçu avec tous les honneurs et toute la pompe due à son éminente position. Le lendemain Sir John Young était assermenté comme Gouverneur-Général du Canada, par les Honorables Juges demeurant à Montréal. Au nombre des personnes distinguées qui assistaient à la cérémonie, se trouvaient le Lieutenant-Gouverneur Howland, d'Ontario, John Rose, Ministre des Finances, l'Hon. Alexander Campbell, Maître-Général des Postes, et MM. les Sénateurs Hamilton, Ferrier et Ryan. Parmi les militaires, on remarquait le Lieutenant-Général Windham et son état-major, le Major-Général Bisset et son état-major, et le Colonel Dyde, Commandant des Volontaires de Montréal et son état-major. Après la cérémonie, Son Excellence reçut les adresses de la Corporation de la Ville et des Sociétés Nationales. Sir John Young, après avoir répondu séparément à chaque députation, tint un lever auquel ne se présentèrent pas moins de trois cents personnes notables de la ville. Le même jour, au St. Lawrence Hall, il recevait non moins solennellement une députation des deux Chambres Locales.

Pendant son séjour à Montréal, Sir John Young honora de sa visite plusieurs maisons d'éducation, entr'autres l'Université McGill, le Couvent de Villa-Maria et les Ecoles Chrétiennes des Frères; nous donnons dans d'autres colonnes les adresses qui furent présentées par les élèves de ces diverses institutions, ainsi que les réponses de Son Excellence. Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas de rapporter ici au long ces différentes visites, surtout celle de Villa-Maria dont le Gouverneur a paru enchanté.

La Législature de Québec est en pleine session, et des mesures importantes sont devant la Chambre, entr'autres " Le Code Municipal, et un bill pour établir des sociétés subventionnées par le Gouvernement, dans le but de favoriser la colonisation et l'immigration." Parmi les discussions qui ont été soulevées se trouve celle du double mandat; la proposition de l'abolir a été repoussée par une grande majorité.

La Législature du Nouveau-Brunswick est aussi en session. Les Chambres ont été ouvertes le quatre du courant par le Lieutenant-Gouverneur Wilmot. Le discours du trône qu'il prononça fut reçu avec d'autant plus de plaisir qu'il l'adressait à des compatriotes.

Maintenant, si nous jetons les yeux sur nos voisins, nous les trouverons occupés de l'inauguration d'un nouveau gouvernement. La carrière présidentielle de M. Johnson est remarquable par l'événement tragique qui y a donné lieu, par les luttes quotidiennes qu'elle a soutenues, par les longs discours, les interminables messages, et les *vetos* qui l'ont signalée; il ne reste plus qu'un discours et c'est le discours des adieux. Comme le remarque le *Courier des Etats-Unis*, M. Johnson est le troisième Président qui a cru devoir faire ses adieux officiels au peuple américain; c'est peut-être le seul qui aurait dû s'en dispenser. Cependant on serait tenté d'admirer cette indépendance de caractère qui donne le courage au Président, entouré d'ennemis et sans un seul ami dévoué, de montrer qu'au milieu des difficultés qu'il a traversées, un autre n'aurait pas fait mieux. L'histoire se chargera peut-être de prouver qu'il dit vrai; quant à nous, nous croyons fermement que peu d'hommes auraient fait aussi bien que lui, et que dans tous les cas, aucun n'aurait eu de meilleures intentions et ne se serait trompé de meilleure foi. Quant au nouveau président, c'est avec raison qu'on repose en lui les plus grandes espérances; la politique indiquée dans son discours d'installation, les ministres dont il s'est entouré, tout fait espérer un règne pacifique et brillant. Les nouveaux ministres sont M. Hamilton Fisk, de New-York, Secrétaire d'Etat; Geo. S. Boutwell, du Massachusetts, Trésorier, J. D. Cox, de l'Ohio, Secrétaire de l'Intérieur; Adolphe Boihrie, de la Pennsylvanie, Secrétaire de la Marine; et le Général John A. Rawlins, Secrétaire de la Guerre; John A. J. Creswell, du Maryland, Maître-Général des Postes; et le Juge E. R. Hoar, du Massachusetts, Procureur-Général. Le Commandement en chef de l'armée, devenu vacant par l'élevation du Général Grant, a été donné au Général Sherman. Toutes ces nominations ont été approuvées à l'unanimité par le Sénat. Les deux Chambres siègent maintenant à Washington.

Ce n'est pas seulement sur le continent américain que les parlements sont assemblés, toute l'Europe délibère: les Chambres anglaises, françaises, prussiennes et italiennes sont à légiférer pour le bonheur ou le malheur des peuples. De toutes ces délibérations, les plus importantes sont certainement celles des Cortés d'Espagne, puisqu'il s'agit de fixer la forme du Gouvernement du pays, de choisir un président de république ou un roi. Au moment où l'assemblée espagnole s'est trouvée réunie, deux questions certainement des plus graves, quoique préliminaires, se présentaient naturellement. Il fallait d'abord choisir un Président. Contrairement à ce que l'on attendait, M. Rivera a été élu de préférence à M. Olozaga, qui paraît-il, a perdu beaucoup de son influence. La seconde question, plus sérieuse encore, était la formation d'un gouvernement toujours provisoire. On a décidé de laisser cette charge au Maréchal Serrano, ce qui revenait à confirmer le premier gouvernement provisoire, car on n'a pas fait connaître d'autre changement. Mais la grande question, celle d'où dépend l'avenir de l'Espagne, n'est pas encore réglée; c'est à peine si l'on ose en parler et aussitôt qu'on en a parlé, c'est le signal des luttes et des discussions; les plus républicains accusent les monarchistes de vouloir couronner le Duc de Montpensier, les monar-

chistes parlent chacun pour leur candidat au trône, et les républicains qui ne sont pas d'accord sur leur futur président, s'attaquent entre eux après avoir combattu les monarchistes : de sorte qu'il est plus difficile que jamais de prévoir ce qui arrivera, de connaître ce que cette montagne enfantera pendant ses éruptions volcaniques.

On avait parlé dernièrement d'une intervention de la France dans les affaires d'Espagne. D'autres assurent que l'Empereur n'avait pas adopté sur cette question une politique qu'il tenait beaucoup à faire réussir. Nous pensons que le cabinet des Tuileries a assez, pour l'occuper, des questions qui surgissent à l'intérieur pendant la session, et de celles qui lui viennent de l'extérieur, surtout de l'Allemagne, sans chercher à intervenir là où il n'a pas, du moins pour le moment, d'intérêt apparent. Au corps législatif français une interpellation sur le droit de réunion, et au sénat une autre sur la liberté de la presse ont donné lieu à de brillantes discussions auxquelles prirent part M. M. Emile Olivier, Baroche, de Benoist, au corps législatif ; et M. Rouher, M. le comte de Sartiges et M. de Maupas au Sénat. Les discussions politiques ont détourné un peu l'attention des français de leurs voisins d'Allemagne, tandis que M. de Bismark travaillait à l'unité allemande et trouvait de nouveaux moyens pour rallier son monde.

Ces moyens, ils sont loin d'être justes, mais le diplomate prussien, peut-être plus que le reste des mortels, s'appuie sur ce proverbe : la fin justifie les moyens. Toujours est-il que rien n'est épargné ; on commence par la douceur et la diplomatie, et on finit par l'usurpation et le séquestre ; on accorde au soldat de la Confédération de grands privilèges et des immunités civiles, et on met la main sur les biens des princes qu'on a déposés. Aujourd'hui, c'est le roi de Hanovre et l'électeur de Hesse qui subissent la colère de M. de Bismark ; les autres princes peuvent s'attendre à avoir bientôt leur tour. De plus, pour parvenir à son but, M. de Bismark cherche à mettre la Belgique de son côté, il cherche à faire diminuer ses relations avec la France, il lui fournit des armes, enfin il fait entasser sur les frontières un imposant matériel de guerre. C'est ainsi que les nuages ne se dissipent que pour faire place à d'autres. Hier, c'était la question d'Orient qui était suspendue sur l'Europe ; aujourd'hui, celle d'Allemagne menace de revenir sur la scène. La Grèce a accepté les propositions de la Conférence de Paris, parce qu'elle n'était pas préparée à la guerre. La Prusse semble se donner bien garde d'avoir la même raison pour maintenir la paix de l'Europe. D'ailleurs, de même que la question d'Orient se résoudra infailliblement par une guerre, de même aussi les armées des voisins mettront fin tôt ou tard aux empiétements de la Prusse.

En attendant que ces conflits éclatent, que des guerres meurtrières plongent ces nations dans le deuil, l'attention du monde entier est attirée aujourd'hui sur des pertes aussi grandes sans être aussi désastreuses que celles que causeront nécessairement ces grandes luttes. En attendant que des troubles immenses marquent ses théâtres de guerre, que des combats terribles changent ses plaines fertiles en cimetières, l'Europe peut voir se dresser sur son sein des mausolées nombreux où l'on dépose ses grands hommes, et où on inscrit des noms aussi célèbres que ceux des plus fameux champs de batailles et de victoires.

On a vu disparaître depuis six mois un nombre extraordinaire d'hommes remarquables dans les différentes positions de la vie ; chaque pays a eu ses pertes, mais celles de la France sont plus nombreuses, sans compter Rossini et Rothschild qui ont vécu et sont morts en France quoiqu'ils n'y soient pas nés.

Il nous semble que c'était hier que nous annoncions la mort de Berryer, du comte Waleski et de tant d'autres, et aujourd'hui, il nous faut enregistrer la perte d'hommes comme Lamartine, Troplong, le marquis de Moustier, le duc Tascher de la Pagerie et Chauveau-Adolphe. De plus, la Belgique pleure la mort du jeune duc de Brabant, l'héritier présomptif du trône, et la Turquie, Fuad-Pacha.

Comme le dit le rédacteur du *Nouveau-Monde* de New-York, la vie de Lamartine n'est pas de celles qu'on peut dicter au compositeur d'imprimerie, un *Vapereau* à la main, car elle se rattache intimement à l'histoire politique et littéraire de la France, pendant près d'un siècle. Les actes et les faits ne sont rien ici, c'est la trace lumineuse laissée dans les esprits des générations contemporaines par ce grand génie qu'il faudrait suivre. Le cadre de cette revue ne nous permet pas de parcourir en détail les différentes phases de la vie de ce grand homme qui fut à la fois poète, orateur, historien, homme d'Etat et militaire au besoin ; cependant nous essaierons de faire connaître sa vie et ses œuvres en peu de mots. Les travaux, qui ne manqueront pas d'être publiés sur M. de Lamartine, nous donneront certainement l'occasion de parler de lui dans d'autres articles.

Alphonse de Lamartine naquit à Mâcon le 21 octobre 1790 ; son nom de famille était *de Prat*. Son père était major d'un régiment de cavalerie sous Louis XVI et sa mère était petite fille de Madame Des Roys, sous-gouvernante des princes d'Orléans. Pendant la Terreur, la famille de M. de Lamartine se retira dans une terre obscure à Milly, où s'écoulèrent les premières années du poète. Les premières impressions, les souvenirs de ces jours paisibles, l'auteur des *Méditations* ne les oublia jamais ; il se rappela toujours l'humble castel de Milly avec ses sept tilleuls, et c'est sous ces tilleuls que sa mère lui apprenait à lire dans la Bible de Royaumont. "Ma mère, dit-il quelque part, avait reçu de sa

mère, au lit de mort, une belle Bible de Royaumont, dans laquelle elle m'apprenait à lire, quand j'étais petit enfant. Cette Bible avait des gravures de sujets sacrés à toutes les pages. Quand j'avais lu, à peu près sans faute, une demi-page de l'*Histoire Sainte*, ma mère découvrait la gravure, et tenant le livre ouvert sur ses genoux, me la faisait contempler pour ma récompense." Plus de trente ans après, le souvenir de ce qu'il avait lu dans cette Bible, le désir de voir les lieux où s'étaient accomplis ces grands faits qui avaient impressionné son imagination, lui inspirèrent l'idée de voir l'Orient, "de pleurer sur la montagne où pleura le Christ, de dormir sous le palmier où dormit Jacob." Lamartine acheva son éducation à Belly, chez les *Pères de la Foi* ; là encore l'âme du poète puisa dans la solitude du cloître et dans la vie austère et calme de cette sainte maison, les grandes pensées, les nobles idées qu'il sut si bien exprimer plus tard dans le magnifique épisode de *Jocelyn*. Après sa sortie du collège, Lamartine fit un court séjour à Paris et ensuite à Lyon, puis il partit pour un premier voyage d'Italie. A son retour, vers la fin de l'Empire, ne sachant trop de quel côté porter ses pas et ne voulant pas soutenir un régime pour lequel il n'avait que de la haine, il résolut d'attendre pour offrir ses services. Il partagea alors ses heures entre l'étude et les distractions de son âge, s'en allant ; dit Sainte-Beuve, s'ébattre avec Jussieu au bois de Vincennes. Son esprit, incertain, se tourna vers la littérature et le théâtre. Talma qui se plaisait à l'entendre réciter de sa voix vibrante et mélancolique des morceaux de tragédie, accueillit avec bonté ses premiers essais. En 1813, le poète revint d'Italie ; la plupart des *Méditations* furent inspirées par ce beau ciel, ainsi que plusieurs des plus belles pages des *Harmonies*.

A la chute de l'Empire, le jeune gentilhomme vint offrir ses services à la vieille race qui avait eu le sang et l'amour de ses pères et il entra dans une compagnie des gardes-du-corps qu'il ne quitta qu'à la fin des Cent-Jours. C'est de cette époque que datent ses premiers succès littéraires, et voici en quels termes l'auteur des *Galerie des Contemporains illustres* fait le portrait du grand poète à cette époque, et comment il apprécie son œuvre, les *Méditations Poétiques*. Les pages écrites par M. de Loménie sont elles-mêmes si belles et si poétiques que nous ne pouvons pas résister à la tentation de les reproduire en entier :

"C'était en 1820, les versificateurs mythologiques, descriptifs et raffinés de l'école voltairienne, avaient si bien tué la poésie que personne n'en voulait plus. Un jeune homme, à peine rétabli d'une cruelle maladie, le visage pâli par la souffrance, et couvert d'un voile de tristesse sur lequel on pouvait lire la perte récente d'un être adoré, s'en allait, colportant timidement de libraire en libraire un pauvre petit cahier de vers trempé de larmes. Partout on éconduisait poliment la poésie et le poète. Enfin, un marchand de livres, mieux avisé, ou séduit peut-être par la grâce infinie du jeune homme, se décida à accepter le manuscrit tant rebuté ; le bienheureux libraire s'appela, je crois, Nicolle. Merci à vous, M. Nicolle ! la postérité vous doit un souvenir ; qui sait ? sans vous, peut-être, le poète découragé eût livré aux flammes son précieux trésor, et le monde eût perdu Lamartine.

Le livre fut donc imprimé-et jeté, sans nom, sans appui, sur cette mer orageuse qui alors, comme aujourd'hui, engloutissait tant de milliers de volumes. Vous souvient-il de ce modeste in-8 tombé peut-être par hazard entre vos mains quand vous aviez quinze ans, de l'espoir dans l'âme et de l'amour au cœur ? pas de nom, pas de préface, pas d'idylle, pas la moindre bucolique, rien de belliqueux et de ronflant : *Méditations Poétiques*, tout court ; vous l'avez ouvert insoucieusement, vous avez lu les deux premiers vers :

Souvent sur la montagne, à l'ombre d'un vieux chêne,
Au coucher du soleil tristement je m'assieds.

Vous avez trouvé que ce n'était pas trop mal ; vous avez continué, vous êtes arrivé à la dernière strophe :

Quand la feuille des bois tombe dans la prairie,
Le vent du soir s'élève et l'arrache aux valons ;
Et moi je suis semblable à la feuille flétrie ;
Emportez-moi comme elle, orageux aquilons !

Votre âme s'est émue, vous avez été plus loin ; l'émotion a redoublé ; vous avez été jusqu'au bout, et alors vous avez poussé un long cri d'admiration ; vous avez pleuré, vous avez caché le livre sous votre chevet pour le relire encore ; car cet amour chaste, mélancolique et voilé, c'était le vôtre ; cette rêverie molle et douce, c'était la vôtre ; ce doute rongeur, c'était le vôtre ; cette pensée tantôt riante, tantôt funèbre, passant du désespoir à l'espérance, de l'abattement à l'enthousiasme, du Créateur à la créature, pensée vague, incertaine et flottante, c'était votre pensée à vous, à nous, à tous ; c'était la pensée du siècle, jusque là cachée dans les profondeurs de l'âme, qui venait enfin de trouver une langue, une forme ; et quelle forme ! Un rythme d'une mélodie céleste, un vers assoupli, cadencé et sonore, qui vibre doucement comme une harpe éolienne, frémissante à la brise du soir.

Tout a été dit sur cette première œuvre du poète ; tout le monde sait par cœur l'Ode à Byron, *Le Soir*, *Le Lac*, *L'Automne*, etc. En quatre ans,

quarante-cinq mille exemplaires des *Méditations* se répandirent par le monde. A vingt ans d'intervalle, la voix sublime de René trouvait un harmonieux écho, et d'un seul bond M. de Lamartine se plaçait sur le même piédestal à côté des demi-dieux de l'époque, Chateaubriand, Goëthe et Byron."

Ce chef-d'œuvre littéraire, le plus grand du siècle depuis le *Génie du Christianisme*, ouvrit à l'auteur la carrière diplomatique, et depuis cette époque on le trouve attaché aux légations, à Florence, à Naples ou à Londres. En 1825, il revint en Toscane où il s'était marié avec une jeune anglaise, riche et d'une grande éducation artistique et littéraire. Dans l'intervalle, sa fortune, déjà considérable par son mariage, s'accrut encore de l'héritage d'un oncle opulent; mais ni la diplomatie ni les splendeurs d'une existence aristocratique ne purent arracher M. de Lamartine au culte de la poésie. En 1823 parurent les *Nouvelles Méditations* qui, malgré les beautés de l'*Ode à Bonaparte*, de *Sapho*, du *Poète Mourant*, ne furent pas aussi goûtées du public que leurs aînées, quoique la versification fut plus correcte et plus précise. Ce livre fut suivi de deux petits poèmes remarquables, le premier, par la profondeur philosophique, le second par le mouvement: *La Mort de Socrate* et *Le dernier Chant* du pèlerinage de Child-Harold. Dans ces vers destinés à compléter l'épopée de Byron, dit l'auteur déjà cité, le poète terminait ainsi une tirade éloquente sur l'abaissement de l'Italie:

Je vais chercher ailleurs, (pardonne, ombre romaine,)
Des hommes et non pas de la poussière humaine.

Cette apostrophe parut offensante à un officier napolitain, le colonel Pèpè, depuis célèbre par sa défense de Venise; au nom de sa nation, il en demanda raison à M. de Lamartine. Le poète défendit sa poésie avec l'épée et reçut une large blessure qui mit longtemps ses jours en danger. A peine rétabli, il s'empressa d'intercéder auprès du grand-duc en faveur de son adversaire. Plus tard, M. de Lamartine écrivit le *Chant du Sacre*, à l'occasion duquel il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Après diverses poésies détachées, il publia en 1829 les *Harmonies Poétiques et Religieuses*, recueil sublime où l'âme du poète se répand dans sa rêveuse intimité; c'était la défense de l'autel et du trône. Rentré en France en même temps que paraissaient ces sublimes poésies, M. de Lamartine, après avoir été reçu à l'académie, allait partir comme ministre plénipotentiaire en Grèce, lorsque la Révolution de 1830 éclata. Ce nouveau gouvernement lui offrit la conservation de son titre, mais il refusa.

Alors commença pour M. de Lamartine une ère nouvelle. La poésie cesse d'être dans sa vie la principale affaire, elle n'est plus qu'en quelque sorte un accident. Les deux poèmes de *Jocelyn*, *La Chute d'un Ange*, *Les Recueils Poétiques*, *La Marseillaise de la Paix* et quelques autres pièces détachées sont, après 1830, les seules productions de sa muse. M. de Lamartine devient homme politique. Il veut, dit-il, rentrer dans les rangs des citoyens, penser, parler, agir, combattre avec la famille des familles, avec le pays." Il apporte les idées généreuses qui sont dans son cœur et il commence par un morceau *contre la peine de mort*. En politique ses premiers pas ne furent pas brillants: Dunkerque et Toulon repoussent tour à tour sa candidature à la députation, et le satirique Barthélemy le frappe de ces vers accrus, comme il le savait en faire. Le public gagna à ce duel politique une épître étincelante de beautés, ou, du haut de sa gloire, M. de Lamartine écrasa l'auteur de la *Némésis*. Quelque temps après, il s'était décidé à mettre à exécution le projet de sa vie entière, et le 20 mai 1832, il était à Marseille, prêt à s'embarquer pour l'Asie. Que nous aimerions à le suivre dans cette grande excursion poétique, à assister à son embarquement, à voir ce vaisseau équipé par lui, cet équipage de seize hommes qui appartiennent corps et âme au poète, "cette bibliothèque de cinq cents volumes, cette tente dressée au pied du grand mât, cet arsenal de fusils, de pistolets et de sabres et ces quatre canons chargés à mitraille" pour défendre sa gloire, toute sa fortune, sa femme et sa fille, *ces deux parts de son cœur*. Comme nous aimerions, après l'avoir suivi dans sa traversée à Beyrouth, après l'avoir vu "écrire son livre jour par jour au fond de sa cabine, ou le soir sur le pont au roulis du vaisseau," après l'avoir vu adorer pour ainsi dire sa petite Julia, "se détachant au milieu de toutes ces figures mâles et sévères, les cheveux dénoués et flottants sur sa robe blanche, son beau visage rose, heureux et gai, entouré d'un chapeau de paille de matelot, noué sous son menton," comme nous aimerions, dis-je, à nous diriger avec lui vers Beyrouth, la ville funeste, la ville qui verra mourir Julia, à le voir débarquer, acheter cinq maisons pour sa femme et sa fille, et le voir lui avec sa belle et imposante figure, sa taille haute, élancée, ses armes étincelantes, passer au milieu des Arabes, dans l'admiration devant sa beauté, ses richesses et sa magnificence, voir l'*émir franqi*, entouré de ses vingt cavaliers; prince français avec sa suite, il se dirige vers Jérusalem après avoir entouré sa femme et sa fille de toutes ces voluptés et ces magnificences de la vie orientale. Mais arrêtons-nous ici, car non-seulement nous apercevons déjà les cadres trop restreints de notre petite revue, mais nous voulons aussi laisser le lecteur comparer cette phase de la vie du poète avec celle que nous a dépeinte l'auteur que nous avons cité là où il décrit la publication des *Méditations Poétiques*. Là vous avez entendu le jeune poète, "pâle et souffrant chantant une rêverie molle

et douce," passant à l'abattement, même au désespoir; ce n'est qu'à la fin que vous avez trouvé l'espérance. Mais ouvrez le *Voyage en Orient*, si vous voulez voir "l'âme du poète heureuse par la gloire, par l'opulence, par le cœur, par les saintes affections du foyer domestique, par les sympathies et l'admiration de la foule." Bientôt, cependant, le voyageur dut songer au retour: aussi, en 1834 on le voit paraître à la chambre des députés, représentant les légitimistes de Bergues qui lui avaient envoyé par de là les mers un mandat législatif. En 1838, il fut député de Mâcon et en 1845 membre du conseil général de Saône et Loire. Ce fut le 4 janvier 1834 qu'il parut pour la première fois à la tribune dans la discussion de l'adresse; il fut bientôt compté parmi les orateurs les plus brillants de la Chambre. "On se demandait, dit l'auteur déjà cité de la *Galerie Contemporaine*, ce que serait M. de Lamartine en politique: serait-il légitimiste ou radical, centre droit ou centre gauche, tiers-parti ou juste-milieu? il ne fut rien de tout cela, il aimait mieux être M. de Lamartine. Se refusant à toute classification politique, il parla de justice, de morale, de tolérance, d'humanité, avec ce langage à part que Dieu a prêté aux poètes; les avocats de la Chambre le jugèrent un peu vague, les *spéciaux* le trouvèrent diffus; les hommes d'Etat le déclarèrent impalpable et pourtant tout le monde l'écouta avec cette émotion que fait naître toujours une noble et harmonieuse parole, quand elle émane du cœur d'un homme de bien." D'abord, conservateur progressif et rallié au gouvernement de Louis-Philippe, M. de Lamartine s'éloigna cependant peu à peu du pouvoir et son *Histoire des Girondins* le plaça franchement dans cette opposition qui devait triompher en février 1848.

La part que prit M. de Lamartine à la révolution est trop connue pour que nous ayons besoin de la rappeler ici. Pendant plusieurs jours, dit Vapereau, sa parole fut la seule protection de l'hôtel-de-ville. Ce qu'il dispensa alors de force physique et morale, d'éloquence, de courage, de sang-froid est inconcevable.

On se rappelle sa réponse, le 25 février, aux bandes formidables qui voulaient imposer le drapeau rouge. "Pour ma part, je ne l'adopterai jamais. Car "le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, trainé dans les flots du sang du peuple." Membre du Gouvernement Provisoire et Ministre des Affaires Étrangères, nommé par dix départements représentant du peuple à l'Assemblée Constituante, puis élu par l'Assemblée un des cinq membres de la Commission Exécutive, M. de Lamartine a joué pendant quelques mois d'une immense popularité. A la réunion de l'Assemblée le 4 mai, son apparition fut un vrai triomphe qui se renouvela pendant les quatre jours suivants. Lamartine était alors l'homme de tous, la bourgeoisie surtout voyait en lui son seul et dernier rempart contre l'anarchie ou la tyrannie des partis et des systèmes, et sa parole qui pacifiait les foules dans Paris, calmait les inquiétudes de la France entière. Le nom de M. de Lamartine restera uni, dans l'histoire de cette époque, à l'abolition de la peine de mort en matière politique et à l'établissement du suffrage universel.

Si M. de Lamartine fût mort à cette époque, qui fut l'époque de sa gloire, la nouvelle de la perte que faisait la France eût peut-être bouleversé le monde; mais du moment où il fut renversé du pouvoir avec ses collègues par l'explosion des journées de juin, de ce moment date pour lui le déclin de la gloire, des honneurs et de la fortune. Quoique nous ayons dit que la vie de M. de Lamartine ne soit pas une de celles qu'on doit écrire un *Vapereau* à la main, laissons maintenant parler cet auteur qui nous fait si bien connaître la descente de ce grand homme du piédestal de la gloire. "Rentré sur les bancs de l'Assemblée, M. de Lamartine prit une part indépendante à ses travaux et à ses votes; mais il ne reconquit dans les débats publics et encore moins dans les intrigues qui souvent les dominaient, aucune prépondérance. Au moment de l'élection pour la présidence, il y eut à peine quelque agitation autour de son nom dans la presse. M. de Lamartine prouva une fois de plus et avec plus d'évidence que jamais, combien les hommes s'usent vite en France et dans les temps de révolution. Aux élections de 1850, pour la législature, il ne se trouva pas un seul département, même celui de sa ville natale, pour accepter ou soutenir sa candidature. Il fallut qu'à une élection partielle un département auquel il avait été jusque là étranger, celui du Loiret, eut honte d'un tel oubli et de tant d'ingratitude, pour que le fondateur de la République trouvât une place obscure dans la dernière assemblée républicaine. Le Coup d'Etat du 2 décembre le rendit à la vie privée et à la littérature." Depuis cette époque, M. de Lamartine vécut dans la retraite se livrant à des travaux littéraires et historiques qui ne pouvaient rien ajouter à sa renommée. Accablé de soucis par suite d'une mauvaise gestion de sa fortune et de dépenses inconsidérées, il a dans ses dernières années fait entendre au monde, au lieu de ses chants d'autrefois des plaintes et des gémissements. Il y a plus de quinze ans, il disait: "Sous de trompeuses apparences, ma vie n'est pas faite pour inspirer l'envie; je dirai plus, elle est finie: je ne vis pas, je survis. De tous ces hommes multipliés qui vécurent en moi à un certain degré, homme de sentiment, homme de poésie, homme de tribune, homme d'action, rien n'existe plus de moi que l'homme littéraire. L'homme littéraire lui-même n'est pas heureux. Les années ne me pèsent pas encore, mais elles me comptent. Je porte plus péniblement le poids de mon cœur que celui des années. Ces années, comme les fantômes de Macbeth, passant leurs mains pardessus mon

épaule, me montrent du doigt, non des couronnes, mais un sépulcre ; et plût à Dieu que j'y fusse déjà couché."

Sombre aveu ! dit Edmond Texier, lamentations non moins tristes et non moins éloquentes que celles de Job ! Cet homme qui a eu tout en partage, le génie, la richesse, l'admiration de ses contemporains, il est passé au penchant des années, alors que tout le monde pourrait croire que le moment est venu pour lui de se reposer dans sa gloire et dans la paix qui devrait couronner une tâche si magnifiquement accomplie. Malgré l'exploitation de ses œuvres par une société financière, malgré une vaste organisation de souscriptions françaises et étrangères, la ruine de la fortune de M. de Lamartine, au milieu des agitations publiques et des dissolutions insouciantes d'une vie d'artiste et de grand seigneur, l'avait condamné à une sorte de travaux forcés littéraires qu'il a subis avec courage et opiniâtreté. Cette lutte a dû contribuer à détruire la santé du poète, car c'était un travail gigantesque et dont la pensée seule effraye ceux qui ont le plus l'habitude du travail intellectuel.

Reprenons, d'après Vapereau, la suite de ses publications depuis les *Girondins*. Voici les principales : Trois mois au pouvoir (1848 in-18) dont les pages d'histoire de la Révolution de février 1848, de M. Louis Blanc ne sont que la réfutation ; Histoire de la Révolution de 1848 (1849, 2 vol. in-8) ; les Confidences (1849, in-8) ; Toussaint Louverture, poème dramatique en cinq actes et en vers, joué à la porte St. Martin (6 août 1850) ; les Nouvelles Confidences (1851, in-8) publiées par la Presse ; Geneviève, mémoire d'une servante (1851, in-8) inséré dans le Constitutionnel ; le Tailleur de Saint-Point (1851, in-8) ; Graziella (1852, in-32) ; Histoire de la Restauration, (1851-1853, 6 vol. in-8) ; Nouveau Voyage en Orient (1853, 2 vol. in-8) ; Visions (1852, in-32) ; Fragment d'un Poème ; Histoire de la Turquie (1854, 6 vol. in-8) ; Histoire de la Russie (1853, 2 vol. in-8), publication donnée en prime par les journaux, etc ; puis une suite d'improvisations périodiques, tour à tour politiques et littéraires, sous les titres de Conseiller du peuple (1849-1850) ; Le Civilisateur (1851) et Familier Cours de Littérature (1856 et suiv.) dont tant d'entretiens ont conquis une juste popularité, malgré quelques défaillances de doctrines, qui lui ont été trop vivement reprochées ; enfin, un nombre considérable de *Discours*, de *Brochures*, d'*Extraits* et de *Réimpressions* qui ne peuvent trouver ici leur place. Quant au *Cours de Littérature*, c'est le dernier ouvrage qu'il a rédigé, puisqu'ici nous recevons la dernière livraison presque même temps que la nouvelle de sa mort. C'est le premier mars que M. de Lamartine a terminé sa longue carrière. Nous avons dit que sa mort, arrivée vingt ans plus tôt, eût peut-être bouleversé le monde, mais nous pensons qu'à cette époque elle aurait difficilement causé un deuil aussi profond et aussi général qu'elle le fait aujourd'hui. La France ne saurait, en effet, marchander ses regrets à l'homme qui a présidé à ses destinées, et les circonstances qui ont précédé la mort du poète, n'ont fait qu'augmenter les sympathies de tout le monde. Heureux, il est mort, comme nous n'en doutons pas, dans les sentiments qui lui inspirèrent la poésie que nous publions en tête de ce numéro, *Le Chrétien Mourant*.

Si M. de Lamartine s'est trouvé à l'apogée de sa gloire et de sa fortune pendant les années qui ont précédé l'Empire actuel, et s'il est tombé en même temps que s'élevait cet empire, il en a été tout différemment de M. Troplong, dont nous devons maintenant parler. M. Troplong a été récompensé des grands services qu'il avait rendus au barreau, à la magistrature, par l'Empereur régnant. Il fut successivement procureur du roi à Sartène, procureur-général à Bastia et avocat général à Nancy, où il jeta les bases de sa réputation. Nommé président de chambre à la même cour, M. Troplong reçut en 1834, la décoration de la Légion d'Honneur et fut, en novembre 1835, appelé à occuper un siège de conseiller à la cour de cassation. Les principaux ouvrages qui valurent à M. Troplong cet avancement rapide, sont : *Le Droit Civil Expliqué*, (1833-1858, 28 vol. in-8) ; *L'Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains* (1843, in-8) et *Du Pouvoir de l'Etat sur l'Enseignement* (1844 in-8.) M. Troplong a aussi fourni des articles à la *Gazette des Tribunaux* et à la *Revue de Législation*. Le 4 juillet 1846, il était élevé à la dignité de pair de France. La mort du Baron Séguier ayant laissé vacante la charge de premier président à la Cour de Paris, il y fut appelé par décret du 22 décembre 1849. M. Troplong a été, sous l'empire actuel, nous l'avons dit, l'objet des plus hautes faveurs. Compris le 25 janvier 1852, dans la première promotion du Sénat, il en est devenu, d'abord vice-président, puis président depuis 1854 jusqu'à sa mort. M. Troplong a été nommé le 30 décembre 1854, grand-croix de la Légion d'Honneur. Il est décédé à Paris le 27 février dernier à l'âge de 62 ans.

Le vide se fait de plus en plus autour de l'Empereur, il vient de perdre encore un de ses serviteurs dévoués. M. le Marquis de Moustier, ci-devant, ministre des affaires étrangères, est mort le cinq de février. Nous reproduisons du *Courrier des Etats-Unis* la courte notice biographique suivante :

Né au commencement de ce siècle, le Marquis Lionel de Moustier débuta dans la vie politique en 1849, comme membre de l'Assemblée Législative. Après le Coup d'Etat, il se rallia au régime impérial qui l'envoya à Berlin en 1853 comme ministre plénipotentiaire. En 1859, M. de Moustier fut chargé de la tâche délicate et dont il s'acquitta avec beaucoup d'habileté et d'adresse, de renouer les relations diplomatiques de la France avec l'Autriche. En 1861, il occupa le poste d'ambassadeur à Constan-

tinople, d'où il fut rappelé en septembre 1866. Les circonstances dans lesquelles il s'est démis du portefeuille des affaires étrangères, en décembre dernier, sont présentées à toutes les mémoires. M. de Moustier était grand-croix de la Légion d'Honneur et Sénateur.

Un autre des amis de l'Empereur, allié même à sa famille, le duc Tascher de la Pagerie, sénateur, premier chambellan de l'Impératrice, est mort au Palais des Tuileries, le 3 février dernier. Pierre-Claude-Louis-Robert duc Tascher de la Pagerie, né le 1 avril 1787 était le chef de la branche aînée de la famille Tascher, branche qui passa, il y a plus d'un siècle à la Martinique, et y produisit plusieurs rameaux, dont l'un s'éteignit en la personne de l'Impératrice Joséphine. Il prit une part honorable aux campagnes de l'Empire, obtint le grade de lieutenant-colonel et servit en Italie comme aide-de-camp du Prince Eugène ; il l'accompagna plus tard en Bavière, où il vécut avec lui dans l'intimité. A l'avènement de l'Empereur actuel, il a été appelé au Sénat et le premier de service au Palais. Il était grand-croix de la Légion d'Honneur depuis 1856.

Avant de jeter un regard autour de nous pour voir les vides que la mort y a faits, nous désirons dire un mot sur un célèbre jurisconsulte français qui vient de mourir à Toulon. M. Chauveau-Adolphe, né en 1802, reçu avocat à la Cour Royale de Paris en 1833, s'était acquis une réputation honorable au barreau, en écrivant plusieurs ouvrages de droit. Parmi ses travaux, on cite en première ligne sa *Théorie du Code Pénal*, ouvrage qui l'a placé au rang des meilleurs criminalistes français. Après avoir été avocat pendant six ans au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, il se devoua, en 1838, à l'enseignement du droit administratif et occupa jusqu'à sa mort la chaire de la Faculté de droit de Toulouse. M. Chauveau portait la croix de la Légion d'Honneur depuis 1842.

Pour ne pas faire perdre à cette revue le titre qu'elle a toujours gardé de *Petite Revue Mensuelle*, et afin de pouvoir consacrer à deux de nos compatriotes les plus respectables, MM. Garnot et Langevin, quelques lignes que leurs amis voudront accepter comme faible expression de nos sympathies, nous sommes obligés de remettre à notre prochain numéro la continuation des nécrologies européennes.

La vie de M. Garnot nous offre le spectacle de l'abnégation et du dévouement patriotique de nos instituteurs canadiens. Né en 1801, M. Garnot prit la soutane en 1819 et commença sa carrière de professeur au collège de Montréal, où il enseigna pendant onze ans. Il fut ensuite professeur au collège de Chambly, puis il rédigea pendant six mois l'*Echo au Pays*. On peut considérer M. Garnot comme un des fondateurs des collèges de Chambly et de l'Assomption, où il alla enseigner la rhétorique et les belles-lettres en 1838. Il est aussi un des fondateurs de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, où il enseigna depuis sa fondation, en 1853, jusqu'à sa mort, le 15 février dernier. La "Minerve" nous apprend que depuis quelques années, M. Garnot s'était dévoué à l'enseignement des petits enfants, qu'il affectionnait particulièrement. Ce trait fait d'autant plus honneur à sa mémoire, que M. Garnot jouissait d'une instruction vraiment supérieure, dont il pouvait faire part à des élèves plus en état de l'apprécier.

Une de nos premières familles canadiennes, remarquable par la haute position qu'occupe dans le pays la plupart de ses membres, vient d'être plongée dans le deuil par la mort de M. Charles Langevin.

M. Langevin se retira du commerce après avoir, pendant plus de trente ans, joui des plus grands succès à la tête d'une des premières maisons de commerce du pays.

Quelque temps après, M. Lafontaine voulut le nommer conseiller législatif, mais il refusa quoiqu'il eut siégé pendant plusieurs années avant 1837, comme représentant du comté de Hampshire dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. M. Langevin était bien connu dans cette ville, par sa générosité qui ne connaissait pas de bornes ; non-seulement il donnait beaucoup, mais lors des grands incendies qui ont successivement dévasté Québec, il reçut, dans sa propre maison, des familles entières pendant plusieurs mois.

M. Langevin est mort le 14 du courant, à l'âge de 80 ans, et la foule qui a assisté à ses funérailles a prouvé jusqu'à quel point il était aimé et respecté.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Hier soir, nous assistions à la soirée donnée à la Salle Académique du Collège Ste. Marie, par les Sourds-Muets de l'établissement du Côtéau St. Louis. L'assistance était nombreuse et les gens avaient compris qu'on ne peut, tout en faisant la charité, s'amuser plus agréablement que de voir faire la pantomime à ces pauvres enfants que la nature a privés de l'ouïe et de la parole.

La soirée a commencé par une adresse présentée par un des élèves les plus âgés au nom de tous ses compagnons. à Son Honneur le Maire, sous le patronage duquel la soirée avait lieu. Il était curieux et touchant de

voir cet enfant exprimant par ses gestes toutes les pensées dont son cœur était animé. M. le Maire répondit en anglais, et un des Révérends Pères Jésuites ayant lu la réponse en français, M. Bélanger, directeur des Sourds-Muets la traduisait en même temps par des signes et des gestes aux enfants qui le regardait tous avec une grande attention. Nous ne passerons pas en revue les différents points du programme, nous dirons seulement qu'il a été parfaitement exécuté à la grande satisfaction de tous les assistants, et que la manière dont les enfants s'en sont acquittés prouvent chez eux un degré d'intelligence et beaucoup de culture d'esprit.

Nous ferons seulement une remarque, c'est qu'on ne saurait trop encourager une institution destinée à procurer de l'éducation, c'est-à-dire à rendre moins pénible l'existence de ces pauvres êtres qui comme ils le disaient dans leur adresse au Maire, ne serait guère au-dessus de la brute sans l'enseignement qu'ils sont à même de recevoir. Quand M. l'Abbé de l'Épée fonda en France les premières Ecoles des Sourds-Muets, il faisait là une belle œuvre de philanthropie !

Et tous ceux qui suivent ses traces aujourd'hui, qui consacrent leur vie au travail nécessairement en vue de l'instruction des sourds-muets, méritent aussi qu'on reconnaisse leurs efforts et leurs sacrifices.

Le premier soin de ces bons Clercs de St. Viateur qui dirigent l'institution, est de montrer aux enfants à prier Dieu et de les instruire dans les différentes vérités de la religion. Rien de plus touchant que de voir ces muets faire la prière. On sent que ça doit être une grande consolation et un grand bienfait pour eux que de pouvoir dans leur infortune, élever les yeux et les mains vers Celui qui est le consolateur de toutes les misères.

Quant à l'instruction, nous avons pu juger par nous-mêmes du succès qu'obtiennent les professeurs dans leur système d'enseignement. De jeunes enfants de dix à douze ans sont hier soir venus écrire tant en français qu'en anglais. Et les différentes fables qu'on leur a fait représenter ont été rendues avec un naturel et un talent d'imitation incomparables.

La seconde partie du programme a été remplie par les élèves du collège Ste. Marie qui nous ont donné la représentation du *malade imaginaire* de Molière. Inutile de faire l'éloge des élèves du collège Ste. Marie. Tout le monde sait comment ils font les choses.

Vers 11 heures et demie, la soirée était finie et tout le monde s'en retournait content d'avoir si bien employé la dernière soirée du carnaval. — *Nouveau-Monde.*

Voici l'adresse présentée à Son Honneur le Maire Workman par l'institution des sourds-muets.

Monsieur le Maire;

Les sourds-muets, à présent élèves de l'Institution du Côteau St. Louis m'ont chargé de remercier votre Honneur, d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette soirée. Ils apprécient d'autant plus cette faveur qu'ils savent qu'elle a été uniquement inspirée par ce noble sentiment de paternelle sollicitude qui anime votre Honneur envers tous vos administrés de Montréal et surtout envers ceux qui sont les plus déshérités des dons de la nature. C'est une bien douce consolation de rencontrer au milieu de leur infortune une si grande sympathie, de sentir que votre cœur, et non seulement le vôtre, mais celui de toutes les personnes ici assemblées, compatissent à leur malheur. Car nous ne l'ignorons pas, ce qui réunit ici cette brillante société, ce n'est pas tant le spectacle de nos exercices, que le motif de venir en aide à une institution, utile, sinon nécessaire, devrai-je dire. Oh! M. le Maire, Messieurs, que serions-nous sans l'éducation qu'elle nous donne! Que pourrions-nous être et faire au milieu d'une société à laquelle nous serions étrangers, ne pouvant comprendre et ne pouvant être compris, ne vivant point de la vie intellectuelle, ne connaissant de l'existence que le côté matériel et n'étant élevés qu'à peine de quelques degrés au-dessus des êtres sans raison. Voilà ce que nous serions sans l'éducation, voilà comment nous végéterions, misérables et abandonnés, si vous, âmes charitables, cœurs sensibles et bienfaisants, ne veniez au secours de notre infortune, en fournissant aux maîtres zélés qui se seront dévoués pour nous retirer de notre ignorance, les moyens de pourvoir à l'œuvre si grande, si digne d'intérêt de l'éducation des sourds-muets. Recevez donc, Monsieur le Maire, et vous tous ici présents, l'expression sincère de notre profonde gratitude et croyez que le souvenir de vos bienfaits ne s'effacera jamais de nos cœurs."

Nous traduisons maintenant le petit discours par lequel M. le Maire a terminé cette séance si intéressante et qui fait tant d'honneur au zèle et à l'intelligence des Clercs de St. Viateur.

Mesdames et Messieurs,

La séance de ce soir a pour objet la charité la plus digne, et une classe d'êtres infortunés qui, jusqu'à présent, ont été bien négligés, — les sourds-muets. L'excellente institution dans l'intérêt de laquelle nous nous réunissons, et qui a été le soutien de cette œuvre de charité, fut fondée en 1848, et depuis ce temps a donné l'instruction à environ 150 sourds et muets dont les trois quarts, je crois, ont reçu gratis leur éducation, pension, et vêtements.

Le secours accordé par la législature n'est rien comparé aux dépenses

qu'entraîne cette institution, cet octroi ne s'élevant qu'à \$1,500 pour les cinq ans écoulés. Comme la plupart des sourds-muets sont issus de la classe pauvre, nous sommes incapables de payer leur éducation, si le peuple et ceux qui le représentent ne tendent une main secourable à cette institution. Dans tous les pays, les institutions de ce genre sont regardées comme des œuvres de charité par excellence.

Sans éducation et négligées, ces pauvres créatures sont à charge à elles-mêmes et à la société. Leur triste état les empêche d'avoir aucune perception morale, aucun sentiment de la propriété et nulle loi pour se guider, nulle connaissance du mal, ni de la vie future.

Beaucoup peuvent dire: ils sont si peu nombreux que le mal ne peut être bien grand, que ce n'est pas en conséquence un mal criant. Ceci est une erreur populaire; ces infortunés sont bien plus nombreux qu'on ne le croit généralement. Le recensement du Haut-Canada, maintenant Ontario, donne une population de 1,396,000 individus, dont 850 sourds-muets, c'est-à-dire un par 1600 personnes.

La Province de Québec a une population de 1,110,664 âmes, dont au-delà de 900 sourds-muets, environ un par 1300; la Nouvelle-Ecosse a 300 sourds muets; un par 1100 individus; le Nouveau-Brunswick, 176; un par 1500; l'île du Prince-Edouard 70, un par 1150. Terre-Neuve, 120; un par 1000. La proportion moyenne, de toutes les provinces anglaises, y compris les îles du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, est donc de un par 1182.

Ainsi dans toutes les provinces de l'Amérique du Nord seulement, il y a environ 2,500 sourds-muets, d'après le dernier recensement, sans éducation ni soins, abandonnés dans la plus déplorable condition.

J'espère que la séance de ce soir, contribuera à répandre la sympathie due à ces pauvres affligés et à améliorer leur position, et vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous entretenir d'un sujet qui me touche de si près au cœur, je ne vous retiendrai pas plus longtemps.

BULLETIN DES ARTS.

—La séance de vendredi dernier à l'Institut des Artisans Canadiens, salle St. Joseph, a été, malgré les chemins, le temps et la coincidence d'autres soirées publiques, aussi bien fréquentée qu'on pouvait le désirer. Tous les membres de l'Institut et un certain nombre de dames composaient l'auditoire accouru pour entendre le R. P. Thébaud, du Collège Ste. Marie, parler de ce qui constitue le véritable artisan, maître dans son art et bon citoyen dans la société. Le R. Père était accompagné du R. P. Lopinto.

Le zélé président de l'Institut, M. J. B. Rolland, ouvrit la séance par quelques remarques appropriées, et introduisit le R. P. Thébaud à l'assemblée.

Le R. Père commença par féliciter ses auditeurs de leur entreprise et de leur persévérance dans la fondation de l'Institut des Artisans, et leur dit tout le bien qu'ils pouvaient en retirer. Puis, abordant son sujet, il retraça les éléments nécessaires de tout art, et l'obligation de la vertu qui est la base de toute probité dans l'homme. Voici à peu près la substance de ses considérations qui ont été écoutées avec une grande attention de la part de l'auditoire.

Il y a les arts libéraux et les arts mécaniques; les premiers sont pour le beau et l'agréable; les seconds pour l'utile et le nécessaire. Quelque nombreux que soient ces derniers, l'individu a deux moyens d'y exceller, par sa vertu et sa probité et par son intelligence. Mais quel parti l'artisan devra-t-il tirer de celle-ci? Étudier les méthodes empiriques qui sont l'œuvre du temps et de l'expérience, et les méthodes scientifiques qui fournissent les principes sur lesquels celles-là reposent. La méthode empirique n'est pas autre chose que l'apprentissage ordinaire et la pratique routinière de son art; on fait comme les autres font, et ceux-ci font comme leurs devanciers: le progrès est inconnu où il est très-lent. Ce n'est pas cette méthode exclusivement que doit embrasser l'Institut, mais bien la méthode scientifique qui est le partage de ceux qui veulent être les premiers dans leur travail. La méthode empirique exige l'observation, l'imitation et l'invention qui consiste, pour l'ouvrier ignorant, mais doué de talents naturels, à se faire des méthodes dans le but d'acquérir de la rapidité dans l'exécution, de la solidité et du bon goût.

La méthode scientifique, de son côté, exige la connaissance des mathématiques, surtout de la géométrie, du dessin, de la chimie, de la physique et des autres sciences naturelles.

Mais, à quoi servirait à l'artisan d'être le plus célèbre de son temps, si les qualités morales lui manquent, si la probité, la sobriété et l'esprit religieux sont pour lui des choses inconnues.

La probité de l'artisan doit être réelle et solide; c'est même, humaine-ment parlant, pour lui un moyen sûr de réussir en se faisant rechercher: mais la religion est ce qui peut seul donner la vraie probité. Tout le monde comprend qu'un ouvrier soigneux et assidu est toujours préféré à celui qui n'a pas ces vertus. Une autre qualité bien précieuse est celle de se faire, sans bassesse ni indignité, au caractère de ceux avec qui on travaille, on vit et on se trouve. Cette qualité s'acquiert en se rappelant que si tous ont des défauts, tous aussi ont des vertus et des mérites.

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES POUR 1868.

| COMTÉS. | MUNICIPALITÉS. | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention ordinaire. | Montant de la cotisation prélevée. | Montant de la subvention supplémentaire de mandée. | Subvention supplémentaire accordée. |
|------------------|-------------------------|--|-------------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Argenteuil | Mille Iles, No. 1 | | 21 98 | 72 00 | 40 00 | |
| " | " No. 2 | | 22 22 | 67 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | " No. 3 | Etablissements nouveaux et pauvres | 19 36 | 68 00 | 40 00 | |
| " | Harrington, No. 1 | Etablissements nouveaux et pauvres | 28 82 | 135 00 | 40 00 | 16 00 |
| " | " No. 2 | " " | 28 22 | 52 06 | 40 00 | 16 00 |
| " | Township Morin (Diss.) | " " | 8 60 | 65 00 | 33 00 | 16 00 |
| " | Gore et Wentworth | Soutient huit écoles | 128 42 | 324 66 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. André (Diss.) | Population pauvre et dispersée | 94 30 | 238 00 | 40 00 | 22 00 |
| L'Assomption | St. Lin (Diss.) | Population peu nombreuse et dispersée | 41 00 | 256 00 | 30 00 | 16 00 |
| Arthabaska | St. Valère | Nouveau et pauvre, soutient deux écoles | 55 28 | 120 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | St. Christophe | " " cinq écoles | 167 26 | 207 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | St. Norbert | " " trois écoles | 139 30 | 208 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Blanford | " " trois écoles | 57 42 | 114 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Warwick | Soutient six écoles | 121 74 | 600 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Chester Ouest | Nouveau et pauvre, soutient cinq écoles | 84 90 | 420 00 | 60 00 | 22 00 |
| " | Chester Est | " " " | 88 98 | | | |
| " | Tingwick | " soutient cinq écoles | 121 54 | 230 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Victoriaville | Soutient quatre écoles | 92 07 | 337 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Chenier | " huit écoles | 160 05 | 674 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ste. Clotilde | Etablissement tout nouveau, deux écoles | 21 36 | 140 00 | 100 00 | 22 00 |
| Bonaventure | Hope | Soutient deux écoles | 78 34 | 270 00 | 40 00 | 20 00 |
| " | Ristigouche | " " " | 58 90 | 117 15 | 40 00 | 20 00 |
| " | Ristigouche (Sauvages) | " " " | 50 00 | 20 00 | 40 00 | 40 00 |
| " | Matajédia | " " " | 35 47 | 90 00 | 50 00 | 20 00 |
| " | Maria | " six écoles dont une école modèle | 206 10 | 256 78 | 50 00 | 22 00 |
| " | Port Daniel | " trois écoles | 130 58 | 148 00 | 40 00 | 20 00 |
| " | Nouvelle | " une école | 59 97 | 80 00 | 40 00 | 16 00 |
| " | Rustico | " deux écoles | 43 06 | 200 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | New Richmond (Diss.) | " " " | 170 70 | 200 00 | 40 00 | 16 00 |
| " | Hope (Diss.) | " " " | 20 30 | 200 15 | 40 00 | 16 00 |
| Bagot | Acton Vale | " deux écoles supérieures | 173 04 | 735 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. André | " " " | 47 19 | 286 00 | 40 00 | 22 00 |
| Beauce | St. Côme | " " " | 62 51 | 160 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | St. Frédérick | " six écoles | 169 58 | 263 00 | 42 00 | 22 00 |
| " | St. Ephrem | " quatre écoles | 104 02 | 300 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Victor | " " " | 130 78 | 380 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Aylmer | " " " | 53 94 | 134 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Lambton | " " " | 143 32 | 425 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | St. George | " cinq écoles | 200 10 | 315 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Pierre de Broughton | " " " | 174 44 | 742 00 | 30 00 | 22 00 |
| Bellechasse | St. Cajetan | Etablissement nouveau, trois écoles | 73 26 | 201 00 | 100 00 | 22 00 |
| Brome | Bolton (Diss.) | Population pauvre et dispersée | 23 58 | 188 80 | 120 00 | 20 00 |
| Châteauguay | Ornstown (Diss.) | " " " | 42 36 | 127 14 | 80 00 | 20 00 |
| Champlain | St. Narcisse | Soutient quatre écoles et bâtit une maison | 110 66 | 294 80 | 40 00 | 22 00 |
| " | Mont Carmel | " deux écoles et bâtit une maison | 55 62 | 271 00 | 100 00 | 22 00 |
| " | St. Tite | " " " | 107 72 | 147 00 | 80 00 | 22 00 |
| Shicoutimi | Hébertville | Etablissement nouveau | 109 62 | 270 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Joseph | Soutient trois écoles | 69 04 | 156 80 | 40 00 | 22 00 |
| " | Harvey | " deux écoles | 43 40 | 215 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Jonquière | " " " | 45 34 | 130 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Village de Bagotville | A bâti une maison d'école | 48 62 | 128 00 | 40 00 | 30 00 |
| " | St. Alphonse | Soutient six écoles | 149 80 | 483 00 | 28 00 | 22 00 |
| " | Anse St. Jean | Etablissement nouveau et pauvre | 39 34 | 50 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Laterrière | Soutient quatre écoles | 92 26 | 326 49 | 26 00 | 22 00 |
| " | Grande Baie | " trois écoles | 147 86 | 408 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Ouïatchouan | " " " | 45 58 | 151 00 | 30 00 | 22 00 |
| Compton | Hereford | Soutient cinq écoles, a bâti deux maisons | 41 38 | 500 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Clifton | " " " | 61 50 | 260 00 | 50 00 | 22 00 |
| " | Lingwick | " cinq écoles | 63 76 | 330 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Westbury | " trois écoles | 33 58 | 240 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Romain | Soutient cinq écoles | 80 62 | 312 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Whitton | " deux écoles | 57 88 | 85 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Clifton (Diss.) | " " " | | | 30 00 | 16 00 |
| Montant rapporté | | | | | | 1286 00 |

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES POUR 1868.

| COMTÉS. | MUNICIPALITÉS. | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention ordinaire. | Montant de la cotisation prélevée. | Montant de la subvention supplémentaire demandée. | Subvention supplémentaire accordée. |
|-------------|----------------------------|---|-------------------------------------|------------------------------------|---|-------------------------------------|
| | | Montant rapporté | | | | 2602 00 |
| Montmagny | St. Paul de Montminy | Municipalité nouvelle et pauvre | 67 84 | 72 00 | 60 00 | 22 00 |
| Montmorency | Laval | Peu peuplé et pauvre | 26 78 | 84 00 | 30 00 | 16 00 |
| " | St. Tite des Caps | " " | 38 00 | 120 00 | 30 00 | 16 00 |
| Montcalm | Chertsey | Soutient quatre écoles | 103 90 | 400 00 | 50 00 | 22 00 |
| " | Kilkenney | " " | 171 54 | 223 00 | 40 00 | 22 00 |
| Nicolet | Ste. Gertrude | " " | 160 64 | 185 00 | 80 00 | 22 00 |
| Ottawa | Hartwell | " deux écoles | 32 78 | 90 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Monte-Bello | " deux écoles | 33 88 | 241 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ange Gardien | " quatre écoles | 101 66 | 457 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Templeton | " six écoles | 204 96 | 924 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ripon | " trois écoles | 68 84 | 300 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Lowe | " deux écoles | 92 92 | 125 25 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ste. Angélique | " cinq écoles | 154 44 | 682 22 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Joseph de Wakefield | " une école | 49 18 | 150 00 | 40 00 | 16 00 |
| Portneuf | Portneuf | " trois écoles dont deux écoles supérieures | 210 69 | 324 00 | 200 00 | 22 00 |
| Pontiac | Calumet | " quatre écoles | 118 70 | 424 00 | 50 00 | 22 00 |
| " | Leslie | " une école, nouveau et très-pauvre | 32 22 | | 40 00 | 22 00 |
| " | Litchfield | " une école, " " | 44 69 | 200 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ste. Elizabeth de Frankton | " deux écoles, " " | 61 93 | 332 00 | 40 00 | 22 00 |
| Québec | Stoneham | Nouveau et pauvre | 77 88 | 120 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Cap Rouge | Pauvre et soutient une école supérieure | 67 50 | 196 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | St. Dunstan | Nouveau et pauvre | 57 08 | 80 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Ste. Foye | Soutient deux écoles dont une école supérieure | 122 66 | 280 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ancienne Lorette | Pour l'aider à payer une maison d'école, la cotisation pour sa construction ayant été annulée par la Cour | 246 80 | 560 00 | 30 00 | 30 00 |
| " | Tewkesbury | Construit une maison \$600 | | | 200 00 | 30 00 |
| " | St. Gabriel de Valcartier | | | | | 22 00 |
| Rimouski | St. Fabien | Soutient cinq écoles | 137 46 | 263 70 | 30 00 | 22 00 |
| " | Ste. Félicité | " trois écoles | 128 44 | 132 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Métis | " trois écoles | 57 08 | 142 53 | 28 00 | 22 00 |
| " | St. Mathieu | " deux écoles | 84 10 | 183 27 | 28 00 | 22 00 |
| " | McNider | " cinq écoles | 139 62 | 148 00 | 30 00 | 22 00 |
| Richmond | Stoke | " cinq écoles | 70 40 | 527 33 | 30 00 | 28 00 |
| Shefford | Granby (Diss.) | " six écoles | 116 68 | 210 00 | 30 00 | 28 00 |
| " | St. Valérie | " cinq écoles | 107 40 | 217 98 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ely Nord | " huit écoles | 76 98 | 660 88 | 40 00 | 22 00 |
| St. Maurice | Shawinigan | " cinq écoles | 114 18 | 386 00 | 50 00 | 26 00 |
| " | St. Sévère | " quatre écoles, une modèlè | 105 82 | 166 32 | 80 00 | 26 00 |
| Saguenay | Escoumains | " une école, réparation \$50 | 116 34 | 81 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Bergeronnes | " une école, bâtiit une maison \$120 | 40 00 | 68 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Tadoussac | " une école | 51 78 | 44 50 | 30 00 | 22 00 |
| " | Rivière-aux-Canards | Nouveau et pauvre, une école | | | 30 00 | 22 00 |
| " | Ste. Marguerite | Très-pauvre, une école | 22 60 | | 30 00 | 22 00 |
| Stanstead | Hatley (Diss.) | Peu nombreux, pauvres et dispersés, deux écoles | 17 04 | 87 00 | 30 00 | 22 00 |
| " | Barford | Soutient cinq écoles | 79 14 | 300 00 | 40 00 | 22 00 |
| Terrebonne | Ste. Agathe | Nouveau et pauvre, deux écoles | 90 44 | 98 18 | 60 00 | 28 00 |
| " | St. Sauveur | Soutient cinq écoles | 205 86 | 278 65 | 80 00 | 22 00 |
| " | Abercrombie | Nouveau et pauvre, communication difficile | 55 96 | 80 00 | 26 00 | 22 00 |
| " | Ste. Adèle | " " soutient deux écoles | 140 98 | 240 84 | 40 00 | 22 00 |
| Témiscouata | St. Eloi | Soutient cinq écoles | 157 92 | 204 80 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Antonin | " trois écoles | 125 24 | 112 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Modeste | " deux écoles | 70 10 | 120 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Madawaska | Nouveau et pauvre, deux écoles | 106 65 | 120 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | St. Jean de Dieu | " " une école | 23 34 | 40 00 | 20 00 | 26 00 |
| " | St. Epiphane | " " trois écoles | 125 04 | 128 00 | 30 00 | 28 00 |
| Wolfe | Wolfestown | " " deux écoles | 140 18 | 300 00 | 40 00 | 22 00 |
| " | Ham Nord | " " trois écoles | 68 96 | 160 00 | 40 00 | 28 00 |
| " | Weedon | " " six écoles | 91 46 | 612 52 | 30 00 | 28 00 |
| " | Weedon (Diss.) | " " peu nombreux, une école | | 41 00 | 55 00 | 30 00 |
| " | Wotton | " " sept écoles | 173 32 | 402 89 | 50 00 | 24 00 |
| " | St. Camille | " " quatre écoles | 154 94 | 200 00 | 40 00 | 22 00 |
| Yamaska | St. Zéphirin | " " six écoles | 70 72 | 440 60 | 30 00 | 22 00 |
| | | Total | | | | \$4000 00 |